



**SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE**



Photos ICN • EP

ABEILLES ET APICULTURE

LE DÉSASTRE ANNONCÉ

P5 À 9

1,75€



PASCAL TAGNATI & DELPHINE LEONI

**I COMETE,
SUR LA RAMPE DE LANCEMENT**

INTERVIEW P22

KAMPÀ P2 • ÉDITO P3 • OPINIONS P4

SOLIDARITÉ P10

ÉLECTION P20

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION P25

CARNETS DE BORD P26

ANNONCES LÉGALES P10



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

LOGIQUE ÉLECTORALE

BON. RANDO LE 24.
NON SEULEMENT JE
PRENDS L'AIR, MAIS
JE VOTE DEUX FOIS!

In risposta a @nadine_morano

Alors un petit effort Nadine, allez jusqu'à appeler à voter @MLP_officiel 🙏🙏🙏 vous savez que l'abstention c'est voter macron

Un vote blanc ou l'abstention, c'est voter Le Pen.
Dimanche 24/04: Votre choix, Notre avenir!

KAMPA

À LA UNE

ENVIRONNEMENT ÉCONOMIE

ABEILLES ET APICULTURE,

LE DÉSASTRE ANNONCÉ

P5 À 9



OPINIONS

SOLIDARITÉ **UN CONVOI POUR L'UKRAINE**

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

INTERVIEW **ICOMETE, SUR LA RAMPE DE LANCEMENT**

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

CARNETS DE BORD

ANNONCES LÉGALES

P4

P10

P20

P22

P25

P26

P11

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE™

RÉDACTION

Directeur de la publication – Rédacteur en chef :

Paul Aurelli

(Heures de bureau 04 95 32 89 95 – 06 86 69 70 99)

journal@icn-presse.corsica

Chef d'édition :

Elisabeth Milleliri

informateur.corse@orange.fr

(Heures de bureau 06 44 88 69 40)

1^{er} secrétaire de rédaction :**Eric Patris**

eric.patris-sra@icn-presse.corsica

(Heures de bureau 06 44 88 66 33)

BUREAU DE BASTIA

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA• **Secrétariat Bernadette Benazi**

Tél. 04 95 32 04 40 (Heures de bureau 06 41 06 58 36)

gestion@corsicapress-editions.fr

• **Annonces légales Albert Tapiero**

Tél. 04 95 32 89 92 (Heures de bureau 06 41 58 40 23)

al-informateurcorse@orange.fr

CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia,

Tél. 04 95 32 89 95

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés : PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PMLD.

Fondateur Louis Rioni

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Membre du SPHR et de

l'Alliance de la Presse d'Information Générale

AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

À MODU NOSTRU

Paradossi

Eccu! U prima ghjiru di l'alizzioni prisidinziali hè passatu è, senza surpresa, u duellu vindutu tali è quali dipoi cinque anni si sciugliarà bè u 24 d'aprili. S'è Emmanuel Macron hè ghjuntu in testa à u nivellu naziunali, in Corsica hè Marine Le Pen chì, com'è in u 2017, s'hè buscata u prima postu. È largamenti. In tutti i cumuni maiò di l'isula. Omu pò leghja l'affari di parechji maneri. I nostri dui dipartimenti facini parti di quilli induv'ellu s'hè andatu u menu à vutà. Si no ci firmemi à ssu custatu, pudemi accertà ch'ellu hè u partitu di l'astenzioni chì hà vintu dopu à u prima ghjiru. I partiti indipendentisti, chì aviani chjamatu à un boycott di a prisidinziali, sarani stati intesi? A maghjuria tarritoriala, è di manera più globala l'autunumisti, ùn aviani datu nisun cusigna di votu pà contu soiu. Si pudaria di dunqua chì tutti i naziunalisti corsi ùn si sò micca spiazati dumenica passata? I cosi sò di più complicati. Comu fà par ùn pinsà micca chì una parti di l'aghjenti chì ani vutatu pà l'alizzioni lucali à prò di i raprisintanti di u «muvimentu naziunali» ùn si sò micca prununziati à prò di a strema diritta di Marine Le Pen o puru d'Éric Zemmour? Eppure, sò dui candidati chì t'ani pruposti di rinculu tutali pà a Corsica... Ci vularà à spiegacci un ghjornu sta schizufrenia putenti trà unu scrutinu è l'altru. Ma podassi di più cà un votu d'adesioni, si pudaria trattà torna d'una cuntistazioni furtissima, chì l'altri candidati, frà altru di i sfarenti culori di manca, ùn ani micca incarnatu o micca abbastanza in tutti i casi. Basta à fighjulà u ditagliu di i risultati scagnu dopu à scagnu. Par asempiu, è d'una manera abbastanza generali, ind'i quartieri d'Aiacciu ditti appena di più «burghesi», hè u Presidenti di a Repubblica attuali chì hè ghjuntu prima, mentri chì ind'i lochi ditti più «pupulari», hè a candidata di u Rassemblement National chì faci tombula. A dimustrazioni d'una mancanza sociala trimenda, chì l'ultimu guvernu ùn hè mai statu in capacità di risolve. A Corsica, chì raprisenta menu di 240000 alittori, ùn avarà micca un pesu ditarminanti pà u sicondu ghjiru. Ma i risultati arrighjistrati qui portani à fà analisi di fondu pà l'avvena à cortu, mezu è longu andà. L'urghjenzi à trattà sò numarosi è forti. A rimissa in causa di tutti l'eletti devi accada u più prestu pussibili pà francacci da u mali chì a Storia di stu mondu ci hà insignatu suventi. Saria una bona d'ùn avè a mimoria corta. ■ Santu CASANOVA

Vous aimez écrire et/ou prendre des photos?**Vous** avez une bonne connaissance de la vie publique, culturelle, associative et sportive dans votre bassin de vie?**Vous** souhaitez mettre en lumière les initiatives qui y voient le jour?**Vous** vivez en Centre-Corse, dans le Cap, la région de Vico, celle de Bonifacio ou le Sartenaï?**REJOIGNEZ L'ÉQUIPE CLP D'ICN**Écrivez-nous: journal@icn-presse.corsica

SI PASSA CALCOSA... ANNANT'A RETA

Malheur aux vaincus! Cinq millions de fois «malheur», même. Ainsi les innombrables procureurs, juges et jurés de Twitter ont-ils eu la dent particulièrement dure avec la candidate malheureuse des Républicains. Le 11 avril, au lendemain d'une défaite cuisante, Valérie Pécresse lançait un appel aux dons, expliquant qu'elle s'était personnellement endettée à hauteur de cinq millions d'euros pour les besoins de sa campagne électorale. L'initiative a plutôt été mal perçue, notamment par tous ceux qui avaient mal vécu les petites phrases de Valérie Pécresse sur la nécessité d'en finir avec l'assistantat. Après tout, ont fait observer nombre de twittos et twittas, avec un patrioisme déclaré de quelque onze millions d'euros, la tête de file de LR, même si elle y laisse des plumes, peut encore compter sur un «reste à vivre» assez correct. Certains ont donc crié à l'indécence. D'autres ont préféré faire dans l'ironie, parfois cruelle: on a par exemple vu fleurir dessins et montages photos divers, de la fausse couverture de *Martine fait la quête pour payer les dettes de Valérie* à l'écran de terminal de paiement par carte bleue proposant de faire un «arrondi solidaire» pour contribuer à apurer la dette. On également vu apparaître des hashtags tels que PécresseDétresse, PécresseNaufrage et PécresseThon. Certains ont fait dans l'ironie paternelle, comme Jean Lassalle, qui s'est dit prêt à donner un petit coup de pouce financier aux grands partis dont les scores ont été bien loin d'atteindre les attentes. Dans ce concert de quolibets venus de toutes part, le commentaire le plus mal venu a sans doute été celui de Nathalie Loiseau. Savoir mettre les rieurs de son côté est un art que la députée européenne ne maîtrise manifestement pas, même en jouant au départ sur du velours. Loin de fédérer, son tweet, jugé déplacé, lui a valu à son tour quelques volées de bois vert. Une fois encore, la preuve est faite qu'on peut rire de tout. Mais pas avec n'importe qui. ■ **EM**

BFMTV @BFMTV · 11 avr.
"Je suis endettée personnellement à hauteur de 5 millions d'euros"

Valérie Pécresse lance un appel d'urgence aux dons pour rembourser sa campagne

Vantourout Legillon Vincent @VntrtVincent · 4h
@vpecresse #PecresseNaufrage #PecresseDetresse
C'est pas elle qui a dit en juin 2021 qu'elle préfère la valeur du travail à la valeur de l'assistantat?

#DimancheJeVoteMelenchon @MoutonNoirCeven · 11 avr.
Après son fameux : Debout !
Valerie nous sort : Des Sous !

Solianne @SoSolianne · 30 min
Valérie #PecresseDetresse a été couronnée aujourd'hui.
Elle arbore fièrement son titre de #MissKina
Si vous recherchez quelqu'un pour qlqs heures de repassage, de ménages, de garde d'enfants, d'aide aux devoirs n'hésitez pas à contactez le comité qui transmettra !

Jean Lassalle @jeanlassalle · 11 avr.
Devant les difficultés financières du PS, LR et EELV, @ResistonsFrance a décidé de faire un don équivalent à chacun d'eux afin de respecter le principe d'égalité qui m'est si cher et qui a prévalu tout au long de cette campagne...
« On a souvent besoin d'un plus petit que soi » 🙄

Positions revue @Positions_revue · 11 avr.
"Privatisation des profits, socialisation des pertes". Le numéro classique des bourgeois libéraux et de leur fausse conscience. #PecresseDetresse #presidentielles2022 🇵🇷

Nathalie Loiseau @NathalieLoiseau · 11 avr.
On dirait que quelqu'un a « craté la caisse ».

BFMTV @BFMTV · 11 avr.
Présidentielle: "Endettée personnellement à hauteur de 5 millions"

Ze Turonensis @CTuronensis · 11 avr.
En réponse à @NathalieLoiseau
A l'heure où nous sommes pour la plupart prêts, malgré de grandes réticences, à faire barrage en votant contre MLP. Ce genre de réflexion irrespectueuse est dangereuse pour assurer les reports

HUMEUR

Manu, Marine et ce qu'il reste des autres...

27,84%

pour le candidat président Emmanuel Macron, 23,15 % pour sa rivale Marine Le Pen. Le premier tour de l'élection présidentielle 2022 n'a rien de surprenant et donne comme un sentiment de « déjà vu ». Pour autant, ce revival de l'élection de 2017 en ce qui concerne les candidats arrivés en tête laisse derrière lui un véritable champ de ruines. Ruines financières, effondrement des idéologies, flop médiatique et polarisation d'une vie politique française désormais concentrée autour de trois blocs. Deux extrêmes: à droite, avec le rassemblement national, à gauche, la France Insoumise (qui progresse) et un « centre » constitué autour du macronisme qui attire cadres, sympathisants et militants des partis traditionnels cherchant un nouvel « horizon ». Les partis traditionnels, parlons-en, même si on savait Les Républicains et le Parti Socialiste, appareils politiques structurés qui se partagent le pouvoir depuis 1958, en soins palliatifs depuis 2017. On peut s'avancer et dire que les actes de décès, au moins au niveau national, ont été signés ce dimanche 10 avril dans une indifférence quasi générale. 1,75 % des suffrages pour le Parti Socialiste... Ce qui ferait presque passer les 6,3 % obtenus par Benoit Hamon en 2017 pour un score historique. Sans revenir sur la non-campagne du PS, l'échec de la primaire et la très probable erreur de casting, ce premier tour a été l'un des clous de la division qu'aucun à gauche ne se prive de commenter... Peut être un peu plus du côté des électeurs de La France Insoumise qui rate la seconde place pour un peu plus de 500 000 voix. Mais le véritable cataclysme politique est celui des Républicains. Valérie Pécresse ne réalise que 4,78 % alors que certains sondages datant d'il y a plusieurs semaines la plaçaient Présidente de la République avant une dégringolade qui ne semblait plus devoir s'arrêter. Ce qui va obliger les héritiers du RPR à vendre l'argenterie du parti, dans l'espoir de sauver les meubles. ■

Christophe GIUDICELLI

ABEILLES ET APICULTURE

LE DÉSASTRE ANNONCÉ

Abeilles mortes à l'entrée d'une ruche

«Qu'on soit aussi nombreux à se déplacer pour se réunir, à cette époque de l'année, c'est déjà un signe qui ne trompe pas. En général, à cette période-là, on n'a même pas le temps de se parler au téléphone!»

Le 8 avril 2022, à Ocana, ils étaient une vingtaine d'apiculteurs membres du syndicat de l'AOP Miel de Corse -professionnels mais aussi amateurs, «vieux de la vieille» ou récemment installés- à être venus de toute la Corse pour une conférence de presse, afin d'alerter sur la menace de plus en plus lourde qui pèse non seulement sur la filière apicole, mais sur les abeilles de Corse. Pour eux, le temps n'est plus à craindre les effets du changement climatique mais à trouver les moyens d'y faire face.



Photos A. Cassagneau • AOP Miel de Corse

Denis Casalta, président du syndicat AOP Miel de Corse-Mele di Corsica

«Aujourd'hui, moi président, comme disait quelqu'un, je ne prendrais pas la responsabilité d'encourager un jeune à s'installer en apiculture. Faire de l'apiculture un métier, ça devient utopiste. Il n'y a plus rien qui va.»

Ils font habituellement partie de ceux qui n'élèvent jamais la voix, ne tapent pas du poing sur la table. Ils ont pour eux -mais aussi, pour la première fois, peut-être, contre eux - cette image un peu lisse de femmes et d'hommes tranquilles que la fréquentation des abeilles aurait rendus philosophes voire totalement zen, heureux qu'ils sont de vivre de leur passion. Car oui, bien souvent, l'apiculture est un métier de passion. Mais un métier tout de même, dont on entend bien vivre et faire vivre les siens. Et, au terme de longues années de travail pour structurer une filière, faire reconnaître la spécificité et la qualité des miels de Corse par le biais d'une AOC, puis d'une AOP, la filière apicole corse a effectivement connu de belles années. L'activité, qui a toujours bénéficié d'un excellent capital-sympathie auprès du grand public, suscitait l'intérêt des jeunes et moins jeunes, et, au delà, des vocations ou des envies de reconversion qui se sont traduites par de nouvelles installations. Mais ça, c'était avant. *«Aujourd'hui, moi président, comme disait quelqu'un, je ne prendrais pas la responsabilité d'encourager un jeune à s'installer en apiculture, lance Denis Casalta, président du syndicat AOP Miel de Corse-Mele di Corsica. Faire de l'apicul-*

ture un métier, ça devient utopiste. Il n'y a plus rien qui va.» Un constat qu'ils sont nombreux à partager. Qu'il s'agisse de ceux qui ont été parmi les pionniers, comme par exemple Pierre Torre; l'ancien président du syndicat de l'AOP qui en est aujourd'hui l'administrateur, ne cache pas combien il est *«douloureux»* de se résoudre à ne plus inciter à l'installation de nouveaux apiculteurs. Ou qu'il s'agisse de ceux qui ont démarré leur activité il y a peu, telle Corinne Lacenas, qui s'est installée à Peri il y a seulement trois ans. Cette angevine d'une cinquantaine d'années, bien décidée à changer de vie et d'orientation professionnelle, s'était d'abord formée à Poitiers, obtenant son Brevet professionnel de responsable agricole [BPREA] Apiculture avant de porter son choix d'installation sur la Corse et de se lancer avec enthousiasme dans l'élevage de l'Apis Mellifera Mellifera Corsica -l'abeille noire corse sur laquelle repose l'AOP- pour produire et commercialiser du miel bio. Malheureusement, malgré des investissements personnels et financiers importants, les volumes de production escomptés ne sont pas au rendez-vous: *«J'ai des commandes, mais que je ne suis pas en mesure de satisfaire.»*



Matteu Tristani, vice-président du syndicat et président de l'URGDSAC

«Nous étions encore loin d'imaginer que le désastre allait perdurer et s'amplifier. En 2020, dès la fin avril, nous constatons à nouveau de grosses difficultés sur les miellées de printemps.»

Ce n'est certes pas la première fois que la profession est confrontée à des difficultés voire à des périls. Au début des années 1980, par exemple, elle avait dû faire face à l'arrivée du varroa, un acarien parasite de l'abeille adulte mais aussi des larves et des nymphes, qui est arrivé en Europe depuis l'Asie du Sud-Est. Depuis lors, les colonies nécessitent, de la part des apiculteurs, un suivi sanitaire rigoureux. Puis, avec l'arrivée du cynips du châtaignier, petit hyménoptère arrivé lui aussi d'Asie qui parasite les bourgeons, compromettant la floraison puis la fructification, la production et particulièrement celle de miel de châtaigneraie, a subi un effondrement. La parade trouvée grâce aux lâchers de toymus, prédateurs du cynips, pouvait toutefois laisser espérer une bonne reprise. Mais c'était compter sans le changement climatique. Or si on peut toujours tabler sur la mise au point d'un traitement ou sur la découverte d'un prédateur spécifique face à une maladie ou une attaque de parasites, si on peut espérer pouvoir mener une politique sanitaire à l'échelle d'une région insulaire, comment agir face à un phénomène qui se joue à l'échelle de la planète et sur lequel on n'a aucune prise ? S'adapter, diront les optimistes ? De nom-

breuses espèces, dont l'homme, l'ont fait. Mais ça ne se décrète pas vraiment et cela demande des dizaines d'années voire des siècles. *«Notre abeille, adaptée à son écosystème, est en train de découvrir le changement climatique»* fait observer Denis Casalta.

À l'automne 2017, déjà, le syndicat avait tenu une conférence de presse à propos de l'effet d'une grande sécheresse sur les colonies d'abeilles qui se retrouvaient sans nourriture. *«Nous étions encore loin d'imaginer que le désastre allait perdurer et s'amplifier, dit Matteu Tristani, vice-président du syndicat et président de l'Union régionale des groupes de défense sanitaire apicole de Corse (URGDSAC). En 2020, dès la fin avril, nous constatons à nouveau de grosses difficultés sur les miellées de printemps.»* Le conseil d'administration du syndicat de l'AOP avait alors mis en place un groupe de crise qui a travaillé pour présenter un rapport étayé mettant en évidence la baisse des productions et proposé à l'Office de développement agricole et rural (Odarc) et à l'Office de l'environnement (OEC) une liste d'aides visant à soutenir la filière. Une aide exceptionnelle d'urgence sur les pertes de production avait été mise

« Sur 400 ruches, on en a perdu au moins 100 pour l'instant. »

« La dernière récolte? En juillet, avec le châtaignier. Depuis, on nourrit nos abeilles. »

« Nous exerçons un métier où moins les choses vont bien, plus nous devons travailler »

Photo EP • ICN

« L'état de faiblesse des colonies, avec de petites populations, fait craindre non seulement de lourdes pertes mais aussi l'apparition de problèmes sanitaires. »

en place « bien que versée tardivement aux exploitations apicoles, un an et demi plus tard ». Puis en 2021, à nouveau, la sécheresse ne permettait pas d'hiverner correctement les ruches et, en l'absence de miel d'arbousier à l'automne-hiver, les apiculteurs se trouvaient contraints de nourrir des colonies. « Cette pratique est récente en Corse, puisque nous n'en avons jamais eu besoin avant 2017, précise Pierre Torre. Et nous ne l'utilisons qu'en dernier recours. » Une solution qu'on pouvait espérer encore exceptionnelle ou au moins ponctuelle. Mais les premiers mois de 2022 sont venus mettre à mal ces espérances; avec des mois de janvier puis février exceptionnellement secs, la Corse-du-Sud accuse un déficit hydrique de 64 % et la Haute-Corse de 75 %. En ce début d'avril, pourtant, le paysage corse semblait à première vue « normal », les fleurs étaient au rendez-vous. « Mais la présence de fleurs n'est pas synonyme de nectar et donc de miel, prévient Matteu Trista-

ni. Plusieurs conditions doivent être réunies pour favoriser une miellée, c'est-à-dire la récolte de nectar et de pollen par les butineuses : des températures supérieures à 13°, une hygrométrie supérieure à 50 %, un vent limité, inférieur à 50 km/h, et l'absence de précipitation pendant le butinage. » Or ça n'a pas été le cas. L'état des colonies est donc plus que préoccupant. Les cadres de cire sont vides et il n'est pas rare de découvrir des abeilles mortes. « À la station d'élevage et de sélection apicole d'Altiani, où les colonies sont suivies de façon très scientifique, le constat est également alarmant, ajoute Denis Casalta. On risque d'assister à une année sans essaimage : un peu comme chez l'humain, en période de crise, une famille ne se divise pas, les enfants ne sont pas enclins à aller fonder un foyer plus loin. On aura beaucoup de mal à relancer le cheptel. » D'autant, ajoute Pierre Torre, que « l'état de faiblesse des colonies, avec de petites populations, fait craindre non seulement de lourdes pertes

APICULTEURS: DES AGRICULTEURS SANS TERRE



Les apiculteurs, vus de loin, sont parfois perçus comme des cueilleurs: revêtus d'une panoplie pittoresque, qui fait toujours son petit effet dans les reportages, ils se borneraient à balader de ruche en ruche pour récolter le miel produit par les abeilles. Lesquelles se taperaient tout le boulot pour que l'humain aille puiser sans scrupule dans leurs provisions. Pourtant, l'apiculteur n'est pas un cueilleur opportuniste. C'est un éleveur d'abeilles, dont la profession est devenue de plus en plus technique, au fil du temps: connaissance de la biologie de l'abeille et du fonctionnement d'une colonie, veille sanitaire, sélection, transhumance des ruches, extraction du miel selon des normes, dans le cas d'une AOP, stricte observance d'un cahier des charges et, ici, adaptation de l'élevage aux conditions spécifiques de l'île, pour utiliser au mieux les floraisons successives de la végétation spontanée locale. Et si l'installation de ses ruches obéit à un certain nombre de règles, l'apiculteur a la particularité d'être un agriculteur sans terre qui, ici, dépend totalement de la végétation naturelle et spontanée. Contrairement à l'immense majorité des autres miels, qui sont monofloraux, les miels de Corse sont des miels «de paysage», on est loin des champs de lavande, des vergers d'orangers ou des sapinières. Et dans une île, lorsque ce paysage -où chaque essence contribue à la typicité du miel- est déséquilibré ou affaibli, la transhumance des ruches -qui, sur le continent peut conduire à déplacer les abeilles sur plusieurs centaines de kilomètres- trouve vite ses limites. *«Certains nous disent que c'est terrible, mais dans leur ensemble les gens ne réalisent pourtant pas ce qui est là. À preuve, la façon dont beaucoup se réjouissent d'avoir des hivers doux. Mais le changement climatique, on le déchiffre, il est inscrit dans le paysage; or s'il y a de nombreuses productions agricoles qui, dans le pire des cas, peuvent être réalisées hors-sol; si dans les autres filières d'élevage, apporter un complément de nourriture à son cheptel permet de tabler sur une production, on aura malgré tout du fromage ou du figatellu, par exemple, ce n'est absolument pas le cas pour nous. En l'absence des ressources naturelles, on n'a absolument aucune solution à apporter à nos colonies, hormis les nourrir pour les maintenir en vie»* dit Bastien Bizon Maroselli qui s'est installé il y a 15 ans. *«J'ai fait les choses avec passion, je me suis éclaté, j'ai pu produire du miel avec peu de ruches. Aujourd'hui, je traîne les pieds. Des années à investir, personnellement, professionnellement, à créer une véritable entreprise... pour se retrouver à balancer du sucre aux abeilles qui, livrées à elles-mêmes, ne survivraient pas. Non pour engendrer une production, mais pour rendre un service de pollinisation gratuit et entretenir un paysage. J'ai le sentiment de faire un métier qui n'existe plus.»* Les abeilles assurent 80 % de la pollinisation. En 2012, à l'échelle mondiale, la valeur économique du service rendu par les insectes pollinisateurs (et en premier lieu les abeilles) a été estimée par l'Institut national de la recherche agronomique (Inra) à 153 milliards d'euros. ■

Photo A. Cassagneau • AOP Miel de Corse

«Là, en quelque sorte, nous finançons le paysage. Par ailleurs, lorsque nous parlons de «nos» abeilles, il ne s'agit pas seulement de celles des apiculteurs, mais des abeilles de la Corse»

mais aussi l'apparition de problèmes sanitaires.»

Et il faut, à nouveau, procéder au nourrissage. Ce qui, pour les apiculteurs a un coût d'autant plus lourd que cette dépense se fait à perte puisqu'elle ne permettra pas aux exploitations d'espérer une reprise de la production de miel. Il ne s'agit, ni plus ni moins, que d'une mesure destinée à permettre la survie d'un cheptel. Lequel, au delà de la seule filière apicole, est partie intégrante du patrimoine naturel de la Corse. *«Et assure un service de pollinisation, ajoute Denis Casalta. Là, en quelque sorte, nous finançons le paysage.*

Par ailleurs, lorsque nous parlons de «nos» abeilles, il ne s'agit pas seulement de celles des apiculteurs mais des abeilles de la Corse. Aujourd'hui, nous nous considérons comme des lanceurs d'alerte.» La profession, qui n'est pas coutumière du fait, attend donc de la Collectivité de Corse la mise en place d'aides. *«Et nous ne croyons pas à l'efficacité d'aides ponctuelles, nous demandons une aide pérenne,*

souligne le président du syndicat de l'AOP. Nous sommes régulièrement en contact avec l'Odarc, mais il est pris dans un carcan de règles. Si le monde agricole est régulièrement aidé, ce n'est pas le cas des apiculteurs. Nous n'avons pas de surfaces, par exemple. Il appartient donc à la Collectivité de Corse, via l'Odarc, de concevoir une solution permettant de soutenir la filière, car sans apiculteurs, plus d'abeilles, sans abeilles plus de pollinisation. Et bienvenue dans ce nouveau monde.» La profession, soutenue par les apiculteurs amateurs qui sont également partie prenante du syndicat, est déterminée à se faire entendre. *«On n'a jamais été très demandeurs, on a toujours vécu de ce qu'on produisait, mais aujourd'hui, pour la première fois, on sent une colère monter, observe Matteu Tristani. On est arrivés à une limite. L'apiculteur qui sourit, tout content de sa récolte de miel, c'est fini, malheureusement.»* ■
Elisabeth MILLELIRI

D'AJACCIO À KRYNICA, UN CONVOI POUR LE PEUPLE UKRAINIEN



Photo DR via Per a Pace

Les associations Per a Pace et le Secours Populaire ont organisé un convoi de la solidarité à destination des réfugiés en Pologne et des hôpitaux ukrainiens. À son bord, 700 kg de produits de première nécessité pour les jeunes enfants, mais aussi du matériel médical.

Deux jours de trajet et 1500 kilomètres à travers l'Europe, pour un périple placé sous le signe de la fraternité. C'est la longue expédition que viennent d'effectuer sept bénévoles ajacciens. Partis d'Ajaccio le 9 avril dernier, ils ont traversé l'Italie, la Slovénie, la Hongrie et la Slovaquie avant d'atteindre leur destination finale: la ville polonaise de Krynica, proche de la frontière ukrainienne, derrière laquelle se joue depuis près de deux mois une guerre effroyable. Une situation face à laquelle l'association Per a Pace, grande habituée des opérations de solidarité internationale, ne pouvait pas rester les bras croisés. Aux côtés du Secours Populaire, fin mars, elle a ainsi organisé une grande collecte en Corse afin de récolter des fournitures médicales et des produits de première nécessité, dans le but de venir en aide au peuple ukrainien durement touché. Des fournitures soigneusement sélectionnées suite à des contacts avec des associations locales qui avaient fait remonter les besoins du terrain, notamment en termes de denrées pour jeunes enfants et de médicaments d'urgence. «Nous avons collecté devant les hypermarchés de la région ajaccienne 7 m³ de lait maternisé, de petits pots, ou encore de couches», indique le président de Per a Pace, Jacques Casamarta. Par le biais d'appels aux dons lancés à destination des hôpitaux, cliniques, pharmacies et autres laboratoires de l'île, les associations ont également pu rassembler l'équivalent de «plusieurs dizaines de milliers d'euros» en matériel médical et en médicaments. Une collecte réalisée grâce à l'aide de donateurs comme le laboratoire Canarelli, le centre de convalescence l'Île de Beauté, ou encore l'hôpital de la Miséricorde qui a fourni des médicaments, mais aussi de nombreux respirateurs. D'autres partenaires de cette opération ont fini de compléter le chargement de ce convoi solidaire, à l'instar de la Falepa Corsica. L'association, missionnée pour vider l'ancienne clinique du Golfe à Ajaccio, abandonnée

depuis près de 10 ans, a en effet rassemblé et mis à disposition de cette opération une partie du matériel médical en bon état qu'elle a pu y trouver (l'autre partie sera certainement prochainement envoyée en Tunisie, sur un autre terrain d'action de Per a Pace). «Nous avons reçu beaucoup de matériel très intéressant», se réjouit Jacques Casamarta, saluant également l'enseigne Leclerc qui a fourni les trois camions du convoi, et la Corsica Ferries qui a offert la traversée. Enfin, de son côté, le Secours Populaire a également réussi à récolter 7000 euros, déjà envoyés en Ukraine. «La Corse comme à chaque fois est très généreuse», se félicite encore le président de Per a Pace, dévoilant que c'est une solidarité encore plus large qui s'est développée autour de cette opération insulaire: «La mairesse de Branches, une petite commune de la région parisienne, avait collecté du matériel dont une partie avait déjà pu prendre la route de la Pologne. Mais tout ce qui était hygiène n'avait pas pu partir. Elle a donc décidé de venir nous emmener quatre grosses valises que nous avons fait partir en Ukraine».

Arrivés le 12 avril au soir à Krynica, les trois camions du convoi ont déjà pu confier leur précieux chargement dont une partie ira aux réfugiés en Pologne. «Le reste, comme les respirateurs et le matériel médical, sera envoyé à destination d'hôpitaux en Ukraine», explique encore Jacques Casamarta. La délégation de Per a Pace et du Secours Populaire restera pour sa part sur place jusqu'au 17 avril, afin de rencontrer les nombreux réfugiés de cette ville touristique du sud-est de la Pologne, mais aussi dans le but d'organiser une exposition de photographies d'Izabela Ciesla-Lannoy, artiste ajaccienne d'origine polonaise et membre de Per a Pace, à la maison de la culture de Krynica. «On essaye toujours, dans une action de solidarité, d'avoir aussi une action culturelle, précise Jacques Casamarta. La culture permet de rencontrer des gens et de tisser des liens». ■
Manon PERELLI



INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU

**CREATION
SOCIETE**

N° 01

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à AFA en date du 23/03/2022, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : A CARDELLINA,
Siège social : Lieu-dit Bonacursuccia, AFA [Corse]

Objet : La location de locaux meublés au mois ou à l'année ainsi que de courte durée, et toute structure hôtelière ou para-hôtelière (hors restauration et fourniture de boissons alcoolisées) et les prestations de services connexes à la location telles que l'entretien, le nettoyage, la fourniture de linge de maison, l'accueil, la fourniture de petit déjeuner, la blanchisserie ; l'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe ; et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus spécifié ou à tout autre objet similaire ou connexe. La société peut recourir en tous lieux à tous actes ou opérations de quelque nature et importance qu'elles soient, dès lors qu'ils peuvent concourir ou faciliter la réalisation des activités visées aux alinéas qui précèdent ou qu'ils permettent de sauvegarder, directement ou indirectement, les intérêts commerciaux ou financiers de la société ou des entreprises avec lesquelles elle est en relation d'affaires.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital : 5000 euros

Gérance : Madame Stella CELLI, demeurant Lieu-dit Bonacursuccia, AFA [Corse],

Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, L'associé fondateur, mandaté à cet effet ou le gérant.

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 30/03/2022, il a été constitué une S.C.C.V. ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : PIAZZAGIOIA

Objet social : Construction de biens immobiliers en vue de leur revente

Siège social : Lieu-dit Cognoni - 20220 Santa Reparata Di Balagna

Capital : 1.000 €

Durée : 70 ans

R.C.S : Bastia

Gérant : Madame Anne Marie LEVAN épouse ORTICONI demeurant Lieu-dit Cognoni à Santa Reparata Di Balagna.

N° 03

SAS ART'IMPRESSION DECO

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 100 euros

Siège social : Route de Pinarello

20213 Sorbo-Ocagnano

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SORBO-OCAGNANO du 01/04/2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination :

SAS ART'IMPRESSION DECO

Siège : Route de Pinarello - 20213 Sorbo Ocagnano

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 100 euros

Objet : Fabrication d'autre meuble et industries connexes de l'agencement, ameublement, architecture d'intérieur, signalétique, art et reproduction d'œuvre, stand et fleuristerie. Impression sur tout support (verre, bois, pvc, alu, plexiglas, miroir, cuir, tissus, toile technique, béton, pierre, céramique ...).

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est soumise à agrément.

Président : GIGUERTE Christelle née le 21/02/1978 à LA CIOTAT demeurant Route de Pinarello - 20213 Sorbo-Ocagnano

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Sylvie MICHELI, Notaire Associé membre de la Société Civile Professionnelle « François GRIMALDI, Sylvie MICHELI », titulaire d'un Office Notarial à PRUNELLI-DI-FIUMORBO [Corse], Z.I. de Migliaciario, le 24 mars 2022 a été constitué un Groupement Foncier Agricole ayant les caractéristiques suivantes :

Objet : La propriété et l'administration de tous les immeubles et droits immobiliers à destination agricole composant son patrimoine.

Dénomination : Groupement Foncier Agricole de "TERRA DI POMPUGLIANI".
Siège : Tallone [20270], Lieu-Dit Pompuigliani.

Durée : 99 années.

Apport(s) en numéraire : DEUX CENTS EUROS [200,00 EUR].

Le montant total des apports s'élève à DEUX CENTS EUROS [200,00EUR], somme égale au montant du capital social.

Cession des parts : Un associé peut librement céder tout ou partie de ses parts à l'un de ses descendants ou à son conjoint ainsi qu'à un associé participant à l'exploitation de tout ou partie des biens du groupement en vertu d'un bail. **Toute autre cession, à titre onéreux, ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément des associés.**

L'exercice social commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année. Exceptionnellement, le premier exercice commence à compter de l'immatriculation de la société et finit le 31 décembre de la même année.

Le gérant est Madame Chantal LESCOMBES demeurant Lieu-dit Pompuigliani, 20270 Tallone.

La durée de ses fonctions est : illimitée. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le notaire.

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 07/04/2022, à Bastia est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : Tonyannick

Forme : Société Civile Immobilière Familiale

Capital : 1000,00 euros

Siège : 123, rte de la Corniche, Miomo,

20200 Santa Maria di Lota

Objet : L'objet est la construction, l'administration, la gestion par location ou autrement, de tous immeubles ou biens immobiliers, achat notamment par apport, d'un bien immobilier, la remise en état et mise en valeur et la gestion par tous moyens, et généralement :

La propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis dont elle peut devenir propriétaire par voie d'acquisition, de construction, d'échange, d'apport ou autrement.

Durée : 99 années

Gérant : Monsieur Mattei Antoine, 123, rte de la Corniche, Miomo, 20200 Santa Maria di Lota

Immatriculation : Au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à Ajaccio en date du 1er avril 2022, il a été constitué une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : LSC

SIEGE SOCIAL : La Fontaine du Salario, c/o Mme Sabrina Bartoli, 20000 Ajaccio [Corse].

OBJET : L'acquisition, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel, l'administration, la gestion et l'exploitation, par bail, location ou autrement, de tous immeubles.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 1000 euros

GERANCE : Madame Sabrina BARTOLI demeurant la Fontaine du Salario, 20000 Ajaccio, Madame Claudia OLIVIER demeurant Avenue Gaston Berger, Bât B2, 13100 Aix en Provence, Madame Lorena PERALDI demeurant 64, Cours Napoléon, 20000 Ajaccio.

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, le gérant.

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 15/03/2022, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : CIVIÓ

FORME : Société par Actions Simplifiée

CAPITAL : 10.000,00 euros

SIEGE : Cycles Orsini - RN 193 - 20620 Biguglia

OBJET : Achat, vente, réparation, location de bicyclettes, vélos, vtt neufs et d'occasion, d'accessoires

DUREE : 99 années

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque action donne droit à une voix

AGREMENT : Toutes cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés

PREsIDENT : Monsieur Pierre-Jean ORSINI, demeurant 22, Allée des Mimosas - Cite Comte - 20200 Ville-Di-Pietrabugno

IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à AFA en date du 01/04/2022, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : A RUNDINELLA,

Siège social : Lieu-dit Bonacursuccia, AFA [Corse]

Objet : La location de locaux meublés au mois ou à l'année ainsi que de courte durée, et toute structure hôtelière ou para-hôtelière (hors restauration et fourniture de boissons alcoolisées) et les prestations de services connexes à la location telles que l'entretien, le nettoyage, la fourniture de linge de maison, l'accueil, la fourniture de petit déjeuner, la blanchisserie ; l'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe ; et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus spécifié ou à tout autre objet similaire ou connexe. La société peut recourir en tous lieux à tous actes ou opérations de quelque nature et importance qu'elles soient, dès lors qu'ils peuvent concourir ou faciliter la réalisation des activités visées aux alinéas qui précèdent ou qu'ils permettent de sauvegarder, directement ou indirectement, les intérêts commerciaux ou financiers de la société ou des entreprises avec lesquelles elle est en relation d'affaires.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital : 5000 euros

Gérance : Madame Stella CELLI, demeurant Lieu-dit Bonacursuccia, AFA [Corse],

Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, L'associé fondateur, mandaté à cet effet ou le gérant.

N° 09

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LUCCIANA du 06 avril 2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : HOTEL LE LIDO

Siège : Clos Saphir, Bâtiment J 20,

20290 Lucciana

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1000 euros

Objet : Hôtel, restauration traditionnelle, location meublée professionnelle, fourniture de prestations hôtelières et para-hôtelières à destination des clients de l'hôtel.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Transmission des actions : La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés

Président : Monsieur Anthony Zamboni demeurant Clos Saphir, Bâtiment J 20, 20290 Borgo

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,

Le Président.

CUTINCO

SCI au capital de 1000 euros
En cours d'immatriculation
Au RCS de Bastia
Dont le siège social est situé :
Lot Bellevue, Lieu-Dit U Casincu Chez
M Mathieu Battesti, 20250 Corte

Avis est donné de la constitution de la **SCI CUTINCO**, au capital de 1000 €. **Siège** : Lot Bellevue, Lieu-Dit U Casincu, Chez M Mathieu Battesti, 20250 Corte. **Durée** : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia. **Objet social** : L'acquisition, par voie d'achat, d'échange, d'apport ou autrement, l'administration et la gestion par location ou autrement, de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis, la restauration et la construction de tous immeubles, la mise à disposition de tout ou partie des immeubles au bénéfice de ses associés et/ou la location de tout ou partie des immeubles de la Société. Les cessions de parts sociales ne peuvent intervenir qu'avec un agrément préalable donné dans les conditions ci-dessous. Toutefois, seront dispensées d'agrément les cessions consenties à des associés ou entre ascendants et descendants [C. civ., art. 1861, al. 2]. **Gérant** : Anthony BATESTI, demeurant 32, Ter Cours Paoli, 20250 Corte. **Gérante** : Laura BATESTI, demeurant Lot. Belle Vue, Rte de St-Pancrace, 20250 Corte.

N° 11

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte ssp du 07/04/2022 à Grosseto-Prugna, Porticcio [20166], il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : **Dénomination** : **SCCV SAILFISH** **Forme** : Société Civile de Construction Vente **Objet** : Acquisition des terrains, biens et droits immobiliers situés Lieu-dit Macinajolo - 20129 BASTELICACCIA, parcelle cadastrée C459 ; - Étude de faisabilité et la définition détaillée d'un immeuble ou d'un ensemble immobilier et l'obtention des autorisations administratives nécessaires à sa réalisation ; - Construction en vue de la vente en totalité ou par fractions, après démolition éventuelle des constructions existantes, d'un ensemble immobilier à usage principal de logements collectifs situé sur tout ou partie des biens objets de l'alinéa premier ; - Accessoirement, la location, l'administration, la gestion et l'entretien de tout ou partie de l'ensemble immobilier, en instance de vente ; - Et généralement, toutes opérations pouvant se rattacher à l'objet ci-dessus, pourvu qu'elles soient compatibles avec la forme civile de la Société et son statut fiscal. **Siège social** : Route de Cannes, Casa Nova, Grosseto-Prugna, 20166 Porticcio **Capital** : 900 euros, divisé en 900 parts de 1 euro chacune **Durée** : 30 années à compter de son immatriculation au R.C.S. **Cession de parts** : Clauses d'agrément **Gérance** : SAS MT RIVESUD, Immatriculée sous le numéro 885 407 528 RCS AJACCIO, dont le siège social est Route de Cannes - Casa Nova - Grosseto-Prugna - 20166 PORTICCIO - ET : SAS INVEST IMMO PROVASI LORIS, Immatriculée sous le numéro 909 122 574 RCS EVRY, dont le siège social est 2, Rue du Buisson aux Fraises - 91300 MASSY nommée pour une durée illimitée La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

AMFF

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Lieu-dit Tenutella
20113 Olmeto

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à OLMETO du 17/3/2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme sociale** : SARL **Dénomination sociale** : **AMFF** **Siège social** : Lieu-dit Tenutella, 20113 Olmeto **Objet social** : L'exercice de l'activité de location meublée. **Durée de la Société** : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS **Capital social** : 1000 euros **Gérance** : M. François MARI, demeurant Lieu-dit Tenutella, 20113 Olmeto. **Immatriculation de la Société** au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 13

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MONTE [20290] du 31.03.2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme sociale** : Société à Responsabilité Limitée à Associé Unique **Dénomination sociale** : **MF TERRASSEMENT** **Siège social** : Collo Ambuto - 20290 Monte **Objet social** : Travaux de maçonnerie générale. **Durée de la Société** : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés **Capital social** : 1000 euros **Gérance** : Monsieur Joao Manuel MENDES DE FREITAS, demeurant Collo Ambuto, 20290 Monte, assure la gérance. **Immatriculation de la Société** au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

N° 14

LISA 1.1

SASU au capital de 100.000 euros
En cours d'immatriculation
Au RCS de Bastia
Dont le siège social est situé :
Lot Gambini, Route de la Mer
20240 Ghisonaccia

Avis est donné de la constitution de la **SASU LISA 1.1**, au capital de 100.000 €. **Siège** : Lot Gambini, Route de la Mer, 20240 Ghisonaccia. **Durée** : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia. **Objet social** : Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à la production et vente d'énergie, l'achat, la mise en construction, la vente et la location d'unités de production et de vente d'énergie, l'exploitation commerciale d'unités de production et de vente d'énergie **Chaque action** donne droit à une voix. La cession des actions de l'associé unique est libre. **Président** : Alexandre GAMBOTTI, demeurant 360, Via Romana, Le Fort, 20270 Aléria **Directeur général** : Franck TERAMO, demeurant Sari Village, 20145 Sari-Solenzara.

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes : **FORME** : Société Civile Immobilière **DENOMINATION** : **LES FRERES CUMBO** **SIEGE SOCIAL** : Chemin Casetta - Furiani [20600], **OBJET** : L'acquisition, l'administration, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, occasionnellement la vente de tous immeubles et biens immobiliers, **DUREE** : 99 années **CAPITAL** : 1000 euros, apportés en numéraire **GERANCE** : Monsieur Mathieu CUMBO demeurant Chemin Casetta - Furiani [20600], **CESSION DE PARTS** : Les parts sociales ne peuvent être cédées entre associés ou à d'autres personnes qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés. Il est précisé, toutefois, que les parts sociales sont cédées librement entre les associés et leurs descendants. **IMMATRICULATION** : Au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 16

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à PORTO-VECCHIO [20137] du 01.04.2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme** : Société par Actions Simplifiée **Dénomination** : **LOCOGIMO** **Siège** : U Benista, Avenue Georges Pompidou, 20137 Porto-Vecchio **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS **Capital** : 1.000 euros **Objet** : Résidence séniors. **Transmission des actions** : **Agrément** : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. **Président** : Monsieur Frédéric MONTANARO, demeurant, Route de Ribba, 20137 Porto-Vecchio, La Société sera immatriculée au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 17

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes : **FORME** : Société Civile Immobilière **DENOMINATION** : **STEFANI** **SIEGE SOCIAL** : Résidence Clos Palatino - LD Canavaggio - Borgo [20290], **OBJET** : L'acquisition, l'administration, la gestion par location meublée ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers et biens immobiliers **DUREE** : 99 années **CAPITAL** : 500 euros, apportés en numéraire **GERANCE** : Madame Mélanie, Vilma RONCAGLIA, épouse STEFANI demeurant Résidence Clos Palatino - LD Canavaggio - Borgo [20290], **CESSION DE PARTS** : Les parts sociales ne peuvent être cédées entre associés ou à d'autres personnes qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés. Il est précisé, toutefois, que les parts sociales sont cédées librement entre les associés et leurs descendants. **IMMATRICULATION** : Au RCS de Bastia.

Pour avis,

A FULASCA

Société Civile au capital de 1000 euros
Siège social : Résidence Mulinu d'Orzu
Route de Pietrosella, 20166 Pietrosella

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Pietrosella du 17/1/2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme sociale** : SCI **Dénomination sociale** : **A FULASCA** **Siège social** : Résidence Mulinu d'Orzu, route de Pietrosella, 20166 Pietrosella **Objet social** : L'achat, la vente, la gestion, la location d'immeubles bâtis ou non bâtis. L'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles dont elle est propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, **Durée de la Société** : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS **Capital social** : 1000 €, constitué uniquement d'apports en numéraire **Clauses relatives aux cessions de parts** : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales. **Gérance** : Monsieur Julien SACCAGI, demeurant Résidence Mulinu d'Orzu, route de Pietrosella, 20166 Pietrosella. **Immatriculation de la Société** au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 19

S.A.S.U A CASETTA

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1008 euros
Siège social : Route de Poggio
Lotissement Mandriolo
20243 Prunelli Di Fiumorbo

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes : **FORME** : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle. **DENOMINATION** : **A CASETTA** **SIEGE SOCIAL** : Route de Poggio, Lotissement Mandriolo, 20243 Prunelli Di Fiumorbo **OBJET** : L'objet social est : L'exploitation directe ou indirecte, notamment par voie de création, achat ou location gérance consentie par un tiers ou à des tiers de tous fonds de commerce de pizzeria, point chaud, saladerie, restauration rapide, salon de thé aussi bien sur place ou à emporter. Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet sus indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser la finalité de la société, son extension ou son développement. **DUREE** : 99 années. **CAPITAL** : 1008 Euros **APPORTS EN NUMERAIRE** : 1008 Euros **APPORTS EN NATURE** : 0 Euros **Président** : Est nommé Président de la Société : Mr DOMINICI Michel André. **Etat civil** : Né le 16 Juin 2000 à Bastia [Haute-Corse] et de nationalité Française. **Régime matrimonial** : Célibataire [régime non modifié depuis ainsi qu'elle le déclare]. **Adresse** : Route de Poggio, Lotissement Mandriolo, 20243 Prunelli Di Fiumorbo **IMMATRICULATION** : Au RCS de Bastia.

Pour avis.

**Maître Marie-Paule
DIONISI-NAUDIN**
Avocat à la Cour

Spécialiste en droit fiscal

32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia

Tel : 04.95.37.64.79

Fax : 04.95.38.54.71

Suivant acte SSP en date du 06 avril 2022, il a été constitué une Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : P.M.L
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Siège : Villa la Roche Fleurie, 37 route de ville, 20200 Bastia.

Capital : 500 € par apport en numéraire.
Objet : La prise de participations sous quelque forme que ce soit, et toutes prestations de services sur le plan administratif.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Cessions d'actions : Soumises à l'agrément de la collectivité des associés stantuant à la majorité des voix et au droit de préemption pour les cessions à des tiers.

Président : Madame Emmanuelle RODRIGUES, demeurant Lieu-dit Villa la Roche Fleurie, 37 route de ville, 20200 BASTIA.

Directeur Général : Monsieur Pierre SILVAGNOLI, demeurant Lieu-dit Villa la Roche Fleurie, 37 route de ville, 20200 BASTIA.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

N° 21

A RENA D'ORU

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 10.000 euros

Siège social : Lieu-dit Esigna

Sagone - 20118 Coggia

RCS Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à COGGIA du 30 mars 2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : A RENA D'ORU
Siège : Lieu-dit Esigna, Sagone, 20118 Coggia

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 10.000 euros

Objet : L'exploitation d'hôtels et d'activités du secteur HCR.

La location de véhicules, de navires, d'équipements et de matériels de sport et loisirs.

Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Madame Dominique QUETIER, demeurant Lieu-dit Pevani, 20111 Calcatoggio

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,

La Présidente.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à CUTTOLI-CORTICCHIATO en date du 12-04-2022, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : ZCLMA,
SIÈGE SOCIAL : Chioso Comune, Plaine de Cuttoli, Cuttoli-Corticchiato [20167]

OBJET : L'acquisition par voie d'apport ou d'achat, la propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis ; La location meublée avec, éventuellement, la prestation de services hôteliers et/ou para hôteliers (hors services/vente/mise à disposition de boissons alcoolisées et restauration) ;

La propriété et la gestion de tous droits immobiliers ; L'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe ; et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus spécifié ou à tout autre objet similaire ou connexe. La société peut recourir en tous lieux à tous actes ou opérations de quelque nature et importance qu'elles soient, dès lors qu'ils peuvent concourir ou faciliter la réalisation des activités visées aux alinéas qui précèdent ou qu'ils permettent de sauvegarder, directement ou indirectement, les intérêts commerciaux ou financiers de la société ou des entreprises avec lesquelles elle est en relation d'affaires.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 1000 euros

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, au jour de l'assemblée, dans les comptes de titres tenus par la société.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : L'agrément pour les cessions d'actions à des tiers par un associé est donné par les associés.

PRÉSIDENT : Monsieur Christophe, Dany HERBY, demeurant Plaine de Cuttoli, Lieu-dit Chioso Communo, Cuttoli-Corticchiato (Corse),

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, le président.

N° 23

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 01/04/2022, il a été constitué une SAS dénommée :

VAVA IMMO
Enseigne Commerciale : VAVA IMMO
Capital : 1000 €

Siège : Boulevard Jean Lançon, Immeuble Fornole, Bât A, 20220 L'île-Rousse

Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles, terrains et biens immobiliers.

Président : Monsieur Sébastien CANNIONI demeurant à Boulevard Jean Lançon, Immeuble Fornole, Bât A, 20220 L'île-Rousse

Transmission des actions : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la Société.

Conditions d'admission aux assemblées et droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux assemblées.

Chaque action donne droit à une voix.

Durée : 99 ans.

Immatriculation : RCS Bastia.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 09 avril 2022. Il a été constituée une Société Civile Immobilière :

Dénomination sociale :
RESIDENCE ALBA
Capital : 1.000 euros divisé en 100 parts sociales d'un montant de 10 euros chacune, entièrement souscrites.

Siège : Résidence Parc Impérial - Le Trianon - 1 route des Cèdres - 20000 Ajaccio

Objet : L'acquisition de terrain, l'aménagement, la construction d'immeubles, la vente par lots ou en bloc, la location de biens lui appartenant.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés.

Gérant : Monsieur Thomas QUILICI, demeurant à Ajaccio [20000] 7, rue Notre-Dame, est désigné statutairement en qualité de gérant non associé pour une durée indéterminée.

Immatriculation au Registre du commerce et des sociétés : La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis et mention. Thomas QUILICI, Gérant.

N° 25

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte authentique reçu le 08/04/2022 par Maître Thomas LE BOURG notaire à PARIS 18eme, 137, 139 rue Marcadet, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SHPH
Forme : Société à Responsabilité Limitée

Objet social : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Siège social : 1, bd N Stephanopoli de Commene, 20000 Ajaccio.

Capital : 1000 €.

Gérance : PETITJEAN Sabine née LAMONIN demeurant 1, bd N Stephanopoli de Commene, 20000 Ajaccio ;

Cession de parts : Clauses d'agrément

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

**MODIFICATION
GERANT**

N° 26

ELIA

Société Civile Immobilière

Au capital de 1000 euros

Siège social : Lieu-dit Portigliolo

20110 Belvedere-Campomoro

840 155 402 RCS Ajaccio

**AVIS DE REMPLACEMENT
DU GÉRANT**

Aux termes de l'Assemblée Générale du 29/03/2022, M. Jean-Dominique BARTOLI demeurant 8, Chjosu Supranu, 20110 PROPRIANO, a été nommé en qualité de gérant pour une durée indéterminée en remplacement de M. Ghjuvanni COLONNA D'ISTRIA. L'article 16 des statuts a été modifié par la suppression du nom de l'ancien gérant sans qu'il soit procédé à son remplacement. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, la Gérance.

J.M. INVESTISSEMENTS

Société Civile Immobilière

Au capital de 3000 euros

Siège social : Tuccia, 20111 Calcatoggio

519 540 397 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 21 février 2022, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant Monsieur Jean-Michel PINELLI, demeurant 20151 SARI-D'ORCINO, pour une durée illimitée à compter du 1er février 2022. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

**MODIFICATION
SIEGE SOCIAL**

N° 28

**Maître Marie-Paule
DIONISI-NAUDIN**
Avocat à la Cour

Spécialiste en droit fiscal

et droit douanier

32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia

Tel : 04.95.37.64.79

Fax : 04.95.38.54.71

Suivant décisions du 16/03/22, l'associé unique de la société «SECRET DES VIANDES», SARL au capital de 10.000 €, [RCS BASTIA 538 122 615], a décidé de transférer le siège social de « Résidence les Aspholdèles - Quartier Annonciade - 20200 BASTIA » à « Rond Point de Furiani - RN 193 - 20600 FURIANI » à compter du même jour. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

N° 29

S'IMMO CONCEPT

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Rte du Cap

20200 San-Martino-Di-Lota

819 076 522 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 24/03/2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société par actions simplifiée S'IMMO CONCEPT a décidé de transférer le siège social du RTE DU CAP, 20200 SAN-MARTINO-DI-LOTA au 3 RUE DU CHANOINE COLOMBANI, 20200 BASTIA à compter du ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, Le Président.

N° 30

L'OMA

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 500 euros

Siège social :

19, Rue Paul Colonna d'Istria

20090 Ajaccio-884171109 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 1er avril 2022, l'associée unique a décidé : de transférer le siège social du 2, Avenue Napoléon III, 20110 PROPRIANO au 19, Rue Paul Colonna d'Istria, 20090 AJACCIO à compter du 1er avril 2022, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

STENA IMMOBILIER

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Quartier Recipello

Villa Les Roches - 20200 Bastia

880 483 763 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 24/03/2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société par actions simplifiée STENA IMMOBILIER a décidé de transférer le siège social du Quartier Recipello, Villa Les Roches, 20200 BASTIA au 3 RUE DU CHANOINE COLOMBANI, 20200 BASTIA à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, Le Président.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 32

AJACCIO CASH & CARRY

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 300.000 €

Siège social : Route d'Alata

20090 Ajaccio

539 159 202 RCS Ajaccio

Aux termes des décisions en date du 28.01.2022, les associés ont nommé pour une durée illimitée et à compter du 1er janvier 2022, en qualité de président, la société LES GLACIERES D'AJACCIO, SAS, dont le siège est Route d'Alata - lieu-dit "les Padules" - 20000 AJACCIO - RCS Ajaccio 304 605 447, en remplacement de M. Pierre-Marie Grisoni.

N° 33

SCCV U CHJOSU

L'Olivettu, 20230 Santa Maria Poggio

RCS Bastia 905 309 456

Suivant l'assemblée générale extraordinaire réunie en date 06 04 2022, Sylvie Mincarelli demeurant Ponticchio Suprano, 20230 Poggio-Mezzana a été nommé gérante de la société SCCV U CHJOSU, par cette même assemblée générale il a été décidé de transférer le siège social de la société à compter de cette même date au Lieu-dit Ponticchio Suprano, 20230 Poggio-Mezzana. La modification sera enregistrée au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

N° 34

AVIS

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 26 août 2019, les associés de la société RAF-FALLI TRAVAUX PUBLICS, société à responsabilité limitée au capital de 1.434.108 euros, dont le siège social est situé Lieu-dit Pernicaggio, 20167 SAR-ROLA-CARCOPINO, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro 046 420 212, ont pris acte de l'arrivée à échéance des mandats de Commissaires aux comptes de Monsieur Fabrice Claude Michel Balthazar RABATTU, Commissaire aux comptes titulaire, et de Monsieur Guillaume Jean-Luc MINIAOU, Commissaire aux comptes suppléant, et décidé de ne pas renouveler lesdits mandats. Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, le gérant.

AVIS

La SCI GHISO +, société civile immobilière au capital de 500 euros, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro D 511 169 799, siège social route de la Mer, 20240 Ghisonaccia, a procédé aux modifications suivantes :

Par ASSP et AGE en date du 10/11/2009, M. Robert Célestin Loubet a cédé ses parts à Mme Monique Loubet, modifiant l'article 8 des statuts.

Par ASSP et AGE en date du 30/12/2012, Messieurs Thierry Mack et Philippe Pistoresi ont cédé la totalité de leurs actions à Mme Maud Loubet Grimaldi, modifiant l'article 8 des statuts.

Par AGE du 21/3/2016, Mme Maud Loubet Grimaldi, 11, rue Abbatucci, 20137 Porto-Vecchio est nommée gérante, remplaçant M. Philippe Pistoresi, gérant démissionnaire.

LOCATION GERANCE FIN DE GERANCE

N° 36

LOCATION-GERANCE

Suivant acte sous signature privée en date du 15/03/2022 à Biguglia, Monsieur Pierre-Jean Orsini, demeurant 22 Allée des Mimosas - Cité Comte - 20200 VILLE DI PIETRABUGNO, a donné en location-gérance à la société CIVIO, SAS au capital de 10.000 euros, ayant son siège social sis CYCLES ORSINI, RN 193, 20620 BIGUGLIA, en cours d'immatriculation au RCS de Bastia, un fonds de commerce de fabrication, réparation, location et vente de bicyclettes, vélos, vtt neufs et d'occasion et d'accessoires, sous l'enseigne CYCLES ORSINI, sis CYCLES ORSINI, RN 193, 20620 BIGUGLIA, immatriculé au RCS sous le numéro 950 357 558 RCS Bastia, pour une durée de sept ans, à compter du 01/05/2022, renouvelable ensuite d'année en année par tacite reconduction. Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation seront achetées et payées par le locataire-gérant, auquel incomberont également toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds, de sorte que le loueur ne soit pas recherché en paiement à leur sujet.

Pour avis,

N° 37

LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date à Calvi du 7 avril 2022, Madame Mathéa SAVELLI née PARI, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 351 788 112 donne en location gérance à Madame Marie Joséphe SAVELLI, immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro 880 507 512. Un fonds de commerce de bar débits de boissons licence 4 à l'enseigne «ODEON» sis 1 rue Napoléon, 20220 L'Ile-Rousse.

Pour une durée de un an à compter du 10 avril 2022, renouvelable par tacite reconduction.

N° 38

AVIS

La location-gérance que SARL CAMPO-META, RT10, 20600 FURIANI 498194539 Avait consentie à : SAS GMPAE, RT10, 20600 FURIANI 889169587, le 01/10/2020. D'un fonds de commerce de station service, service lié à l'automobile, mécanique générale, vente boissons et alimentations sis et exploité au RT10, 20600 FURIANI. A pris fin le 01/04/2022.

LOCATION-GÉRANCE

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date du 15 avril 2022 fait à LUCCIANA [20290].

La Société dénommée « MA.RI.KA », société à responsabilité limitée au capital de 10.240,00 euros, ayant son siège social sis La Maraninca, Lotissement 189, 20290 LUCCIANA, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA sous le numéro 452 563 166, représentée par sa Gérante, Madame Pascale LAFOURCARDE, épouse ROCCABIANCA.

A donné en location-gérance à : La Société dénommée « HOTEL LE LIDO », société par actions simplifiée au capital de 1.000,00 euros, ayant son siège social sis Clos Saphir, Bâtiment J20, 20290 BORGGO, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA, représentée par son Président, Monsieur Anthony ZAMBONI.

L'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce d'hôtel, restauration traditionnelle, location meublée professionnelle, fourniture de prestations hôtelières et parahôtelières à destination des clients de l'hôtel, connu sous l'enseigne « LE LIDO », situé La Maraninca, Lotissement 189, 20290 LUCCIANA, connu au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA (Haute-Corse), sous le numéro 452 563 166.

Pour une durée de 6 mois et demi à compter du 15.04.2022, renouvelable ensuite par tacite prolongation pour une période indéterminée, sauf dénonciation.

Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds dont il s'agit seront achetées et payées par le locataire-gérant, et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds, qui incomberont également au locataire-gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile La Maraninca, Lotissement 189, 20290 Lucciana.

Pour unique avis signé Monsieur Anthony ZAMBONI, représentant de la Société « HOTEL LE LIDO », Locataire-gérant.

N° 40

AVIS

Par acte SSP du 30/03/2022, SARL STATION SERVICE CAMPOMETA, RT10, 20600 FURIANI 498 194 539 a donné en location gérance à : SAS CORSICA AUTOS RENT, Port Toga, 20200 BASTIA 848143574, son fonds de commerce de Location véhicules automobiles lourds et légers, engins terrestres, nautiques sis et exploité au LIEU-DIT CAMPO-META, RT10, 20600 FURIANI. Le présent contrat est consenti pour une durée de 3 ans à compter du 01/04/2022 au 31/03/2025, renouvelable par tacite reconduction.

N° 41

LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date à Calvi du 1ER janvier 2022, Monsieur LUCIANI François demeurant route de Pietramaggiore [20260] Calvi, et Madame Marie Virginie LUCIANI née SANTORI immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 315 299 636. Ont donné en location gérance :

À la SARL ALEXANDRA, un fonds de commerce de licence 4, à l'enseigne «LE CALYPSO» sis rue Clémenceau, 20260 Calvi.

Pour une durée 1 année renouvelable par tacite reconduction à compter du 1er janvier 2022.

LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date à Calvi du 1ER janvier 2022.

Monsieur LUCIANI François demeurant route de Pietramaggiore [20260] CALVI, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 306 432 279.

A donné en location gérance :

À la SARL ALEXANDRA, un fonds de commerce de Sandwiches et boissons sans alcool, vente à emporter, à l'enseigne «Croq Vite» sis rue Clémenceau, 20260 Calvi. Pour une durée 1 année renouvelable par tacite reconduction à compter du 1er janvier 2022.

AVIS DE CESSION FDS DE COMMERCE

N° 43

**Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN**

Avocat à la Cour

Spécialiste en droit fiscal

32, Boulevard Paoli - 20200 BAastia

Tel : 04.95.37.64.79

Fax : 04.95.38.54.71

Par acte S.S.P. en date à Porto-Vecchio du 03 février 2022, enregistré au SPFE d'Ajaccio le 21 mars 2022, dossier 2022 00009862, référence 2AD4P3122A00318, la société «CORSE VILLAS ENTRETIENS», EURL au capital social de 500 euros [RCS AJACCIO 751 288 408], ayant son siège Mora dell'Onda, lieu-dit Tanello, 20137 LECCI, a cédé à la société «OWL GARDEN», EURL au capital social de 500 euros [RCS AJACCIO 909 685 513], ayant son siège Mora dell'Onda, lieu-dit Tanello, 20137 LECCI, un fonds de commerce de « SERVICE A LA PERSONNE : TRAVAUX DE DEBROUSSAILLAGE, PETITS TRAVAUX DE JARDIN ET DE BRICOLAGE, HOMME TOUTES MAINS », sis et exploité lieu-dit Tanello, Mora dell'onda, 20137 LECCI, SIRET 751 288 048 00014, code APE 8130Z. Cette vente a été effectuée moyennant le prix de 30.000,00 €. L'entrée en jouissance a été fixée au 03 février 2022.

Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales, au lieu d'exploitation du fonds, et pour toute opposition chez Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN, 32 Bd Paoli, 20200 BASTIA. Mention sera faite au RCS de Bastia.

N° 44

AVIS DE CESSION

Par acte sous seings privés en date à Bastia du 5 mars 2021, enregistré à Bastia le 09/03/2021 sous le numéro dossier 2021 9457 référence 2B04P31 2021 A 00394, il a été convenu de la cession du fonds de commerce dont les caractéristiques sont les suivantes : La société LOU MALIBU dont le siège est Plage de Calvi, 20260 Calvi, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 894 069 822. Un fonds de commerce de restaurant, exploitation de plage situé Plage de Calvi, 20260 Calvi sous l'enseigne «COTE SUD» moyennant le prix de CENT CINQUANTE MILLE (150.000) euros pour l'ensemble des éléments corporels et incorporels. L'entrée en jouissance était fixée au 5 mars 2021. Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière des publicités légales à l'adresse du fonds de commerce.

N° 45



**Maître Marie-Carole
CASU-PADOVANI
Notaire**

3, Avenue Xavier Luciani
20250 Corte
Téléphone : 04 95 46 21 33
Télécopie : 04 95 46 20 67

Courriel :

marie.casupadovani@notaires.fr

Suivant acte reçu par Maître Marie-Carole CASU-PADOVANI, Notaire à CORTE, le 28 mars 2022 enregistré à : SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT DE BASTIA le 7 avril 2022 dossier 2022 00011188 référence 2B04P31 2022N 00192.

Monsieur Clementu Jacques Antoine CORTEGGIANI, commerçant, demeurant à VENACO (Haute-Corse) Serragio, Epoux de Madame Audrey Elisabeth CIOSI Né à AJACCIO (Corse-du-Sud) le 23 juillet 1982. A CEDE A :

La Société dénommée EPICERIE VENACO. Société en nom collectif au capital de 2.000,00 € ayant son siège social à VENACO, Résidence a Nuccarella, bâtiment A, Polueroso, identifiée sous le numéro SIREN 878 734 268 RCS BASTIA. Un fonds de commerce de épicerie, journaux situé et exploité à VENACO, maison du Tribunal (à l'exclusion de toute marchandise). Pour lequel le CEDANT est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA sous le numéro 533145801.

Moyennant le prix de CINQUANTE MILLE EUROS (50.000,00 €) s'appliquant savoir : aux éléments incorporels pour QUARANTE CINQ MILLE HUIT CENT CINQUANTE EUROS (45.850,00 €).

aux éléments corporels pour QUATRE MILLE CENT CINQUANTE EUROS (4.150,00 €).

Jouissance : Le 28 mars 2022.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, à CORTE, en l'étude de Maître Marie-Carole CASU-PADOVANI, où domicile a été élu.

Pour unique insertion, Le Notaire.



N° 46

**CESSION DE FONDS
DE COMMERCE**

Suivant acte d'avocat dressé et signé à PORTO-VECCHIO le 29 mars 2022, par Maître Robert DUCOS Avocat au Barreau d'AJACCIO, Monsieur Paul-Marie LENTALI demeurant 3 place Georges CLEMENCEAU, 20110 PROPRIANO, a cédé à la société PM, société en nom collectif, au capital de 1000 €, ayant son siège 3 Rue du Général de Gaulle, 20110 PROPRIANO, immatriculée au RCS AJACCIO n° 881 552 848, le fonds de commerce « Tabac Presse FDJ » sis et exploité à PROPRIANO 20110 - 1, Place Clémenceau, moyennant le prix de 350.000 euros.

L'entrée en jouissance a été fixée à la date du 29 mars 2022.

Pour la validité des oppositions, domicile est élu à l'adresse du cessionnaire 3, rue du Général de Gaulle 20110 PROPRIANO et pour la réception des oppositions, à l'adresse du séquestre Cabinet Robert DUCOS, avocat, immeuble Le St Jean, Avenue de BASTIA, 20137 PORTO-VECCHIO.

Pour avis et mention,

N° 47



**Maître Olivier LE HAY
Notaire**

3, avenue Eugène Macchini
Immeuble Le Régent - Ajaccio (Corse)

Suivant acte reçu, le 6 avril 2022, enregistré au SPFE d'AJACCIO, le 8 avril 2022, dossier 2022 11559 référence 2A04P 31 2022 N 00170, a été cédé un fonds de commerce par :

La Société dénommée LOZARI DISTRIBUTION, Société à responsabilité limitée siège social BELGODERE (20226), Lieu-Dit Stazzola, Lozari, RCS BASTIA 797529443.

A : La Société dénommée MELIJO, Société par actions simplifiée siège social BELGODERE (20226), Lieu-dit Stazzola, Lozari Costa, RCS BASTIA numéro 905072401. Un fonds de commerce de SUPERMARCHÉ ALIMENTAIRE POINT CHAUD sis à BELGODERE (20226), Lieu-Dit Stazzola, Lozari, connu sous le nom commercial SPAR Supermarché Rimessa Belgodère pour lequel le cédant est immatriculé au RCS de BASTIA sous le N°797 529 443.

Prix : 1.200.000,00€ dont 500.000,00€ pour les éléments incorporels et pour 700.000,00€ pour le matériel.

Entrée en jouissance le 06 Avril 2022.

Oppositions : Pour la validité et la correspondance en l'office notarial de Maître Corinne FOUQUET-ANTONIOTTI Notaire, Immeuble Le Napoléon, 20416 VILLE DI PIETRABUGNO en la forme légale dans les 10 jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi.

Pour insertion, Me Olivier LE HAY, Notaire.

N° 48

AVIS

Suivant acte reçu par Maître Antoine SANTUCCI, Notaire au sein de la Société par Actions Simplifiée "Alain SPADONI & Associés, Notaires", titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO (Corse-du-Sud), 3 avenue Eugène Macchini, Immeuble "Le Régent", en date du 29 mars 2022 enregistré à SPFE d'AJACCIO le 31 Mars 2022 référence 2A04P31 2022 N 0160. Monsieur Ange SUSINI, demeurant à CARGESE (20130) route de Paomia. Né à CARGESE (20130), le 11 janvier 1960. A fait Donation au profit de :

Monsieur Dominique SUSINI, demeurant à CARGESE (20130) Route de Paomia. Né à AJACCIO (20000), le 12 décembre 1994. Qui a accepté la toute propriété du fonds de commerce de Vente de souvenirs, vente d'articles de pêche et plage. Vente au détail d'articles de bazar. Vente d'articles de mode et accessoires. Vente de glaces. Vente de boissons sans alcool, exploité à 1, rue Colonel Fieschi, CARGESE (20130), lui appartenant, connu sous le nom commercial boutique fanny, et pour lequel le DONATEUR est immatriculé au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO, sous le numéro 384306858. Ce fonds comprenant :

L'enseigne, le nom commercial, la clientèle, l'achalandage y attachés. Le droit au bail pour le temps restant à courir des locaux sis à CARGESE, où le fonds est exploité.

Les marchandises, le matériel et le mobilier commercial servant à l'exploitation du fonds.

Évalué à la somme de 120.000,00 €.

Entrée en jouissance à compter du 29 mars 2022.

Pour la validité des oppositions, et la correspondance, en l'office notarial dénommé en tête de la présente dans les dix jours de la dernière en date des insertions légales à peine de forclusion prévues par la loi.

Pour avis, Maître Antoine SANTUCCI, Notaire.

**MODIFICATION
CAPITAL SOCIAL**

N° 49

CAP MARCHINI

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 10.000 euros

Siège social :

c/o Madame Marie-Ange Mazzoni

1, rue Saint-Joseph, 20200 Bastia

880 065 131 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 6 avril 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés a décidé la division du nominal des actions.

En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.

* Ancienne mention :

Le capital social est fixé à dix mille euros (10.000 euros).

Il est divisé en 1000 actions de 10 euros chacune de même catégorie.

* Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à dix mille euros (10.000 euros).

Il est divisé en 10000 actions de 1 euro chacune, de même catégorie.

Pour avis, Le Président.

N° 50

BIOPURA

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 251.000 euros

Siège social :

Zone Industrielle de Ciniccia

20170 Levie

RCS Ajaccio 839 009 891

Par décision du 20/12/2021, l'associé unique a décidé une augmentation du capital social de 250.000 euros par incorporation de compte-courant d'associé, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

* Ancienne mention :

Capital social : 1.000 euros

* Nouvelle mention :

Capital social : 251.000 euros

Pour avis, La Gérance.

**DISSOLUTION
LIQUIDATION**

N° 51

P P C M

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000,00 euros

Siège social : Lieu-dit Gianuccio

20171 Monaccia-d'Aullene

B 903 523 165 RCS Greffe Ajaccio

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes du PV des décisions extraordinaires de l'associé unique en date du 15 Mars 2022 enregistré à AJACCIO, le 28/03/2022, dossier 2022 00010548 référence 2A04P31 2022 A 00367, il résulte que : Il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 15/03/2022 et il a été nommé comme liquidateur, Monsieur MORETTI Petru Maria, demeurant à Monaccia-d'Aullene (Corse-du-Sud), Lieu-dit Gianuccio, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège social de la liquidation est fixé à l'ancien siège social. Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce d'AJaccio.

Pour avis,

N° 52

MANU SERVICES

SARL en liquidation

Au capital de 8.000 Euros

Siège social : Col de Vizzavona

20219 Vivario

RCS Bastia 504 638 081

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31/12/2021 à 10 heures a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M. Pierre Marcel SICURANI, demeurant Place de la Mairie, 20167 ALATA, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé à VIVARIO (20219) Col de Vizzavona. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 53

MANU SERVICES

SARL en liquidation

Au capital de 8.000 Euros

Siège social : Col de Vizzavona

20219 Vivario-RCS Bastia 504638081

L'Assemblée Générale réunie le 31/12/2021 à 16 heures au siège social a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Pierre SICURANI, demeurant Place de la Mairie, 20167 ALATA, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Bastia, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 54

SANT'ALANU

Société Civile en liquidation

Au capital de 100 euros

Siège de liquidation :

Hameau de Cavo, Zonza

20144 Sainte-Lucie de Porto-Vecchio

RCS Ajaccio 813 836 277

L'Assemblée Générale réunie le 28 février 2022 au Hameau de Cavo, Zonza, 20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Stéphane Bernardin, demeurant Hameau de Cavo, Zonza, 20144 Sainte-Lucie de Porto-Vecchio, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

AVIS D'ATTRIBUTION

Procédure négociée avec mise en concurrence préalable/Entité Adjudicatrice

MONTANT SUPÉRIEUR AU SEUIL DE 428.000 € HT**CCIC/DC/2021.023****Chambre de Commerce
et d'Industrie
de Corse**

NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44

CORRESPONDANT :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44

Type de pouvoir Adjudicateur / Entité Adjudicatrice :

Organisme Public

Principale(s) activité(s) de l'Entité Adjudicatrice :

Services généraux des administrations publiques/activités portuaires.

OBJET DE L'ACCORD CADRE :

Appel à candidature relatif l'achat de quincaillerie pour les Ports de Commerce de Bastia et de l'Île-Rousse.

Durée de l'Accord Cadre :

1 (un) an renouvelable 3 (trois) fois à compter de sa notification.

Lieux d'exécution : Port de Bastia

Nomenclature Européenne CPV : 44316400-2/Article de quincaillerie

Mode de dévolution de l'accord cadre :

Afin de susciter la plus large concurrence, l'Entité Adjudicatrice passe l'accord cadre en lots séparés. Les opérateurs économiques peuvent soumissionner pour un seul ou plusieurs lots.

La présente procédure regroupe 2 (deux) lots :

Lot 1 : Port de Bastia

Lot 2 : Port de l'Île-Rousse

Mode de passation de l'accord cadre :

L'accord cadre est passé selon la procédure négociée avec mise en concurrence préalable - définie par les articles L.1 à L.6, R2113-1, R2124-4, R2161-21, R2161-22, R2161-23, R2162-2 al.2, R2162-4 -1°, R 2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande Publique.

L'entité adjudicatrice, par application des dispositions de l'article R2161-23 du Code de la Commande Publique pourra attribuer l'accord-cadre sur la base des offres initiales sans négociation.

L'accord cadre est à bons de commande et mono attributaire

L'accord cadre fixe toutes les stipulations contractuelles conformément aux dispositions de l'article R2162-2 al.2 du Code de la Commande publique et notamment la consistance et le prix des prestations et leurs modalités de détermination.

Il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande car pour des raisons techniques, économiques et financières, le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire ne peuvent être entièrement arrêtés.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse a décidé de passer un accord cadre avec sans minimum annuel et un maximum annuel en valeur :

Lot N°1 : Port de Bastia

Maximum annuel : 50.000,00 Euros H.T.

Lot N°2 : Port de l'Île-Rousse

Maximum annuel : 30.000,00 Euros H.T.

Critères de jugement des offres de l'accord-cadre :

Les offres seront examinées selon les critères suivants :

* Prix de la fourniture [60%]

* Qualité des fournitures proposées [20%]

* Délai de livraison des fournitures proposées [20%]

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

L'avis d'appel public à la concurrence a fait l'objet d'une publication simultanément : au JOUE, BOAMP et au JAL l'Informateur Corse le 1er mai 2021

Nombre de candidature reçue pour les deux lots : 03

Nombre d'offres reçues pour chacun des lots : 01

La procédure est déclarée infructueuse car pour chacun des lots, l'unique candidat n'a pas répondu à la négociation écrite.

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Direction Juridique et Affaires Générales
Tel : 04.95.54.44.66 et 04.95.54.44.38

ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

le Tribunal Administratif de Bastia qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

* D'un référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

* Recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat [jurisprudence « Département du Tarn et Garonne » CE Ass 4 avril 2014-Req n°358994] ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont visibles.

Le recours est ouvert aux concurrents évincés ainsi qu'à tous tiers susceptible d'être lésés dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses. Ce recours doit être exercé dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicités appropriées, notamment au moyen d'un avis mentionnant à la fois la conclusion du contrat et les

modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi.

Soit, dans le cas présent, dans les deux mois de la publication du présent avis. Etant précisé que le contrat concerné est consultable suivant les modalités ci-après : Direction Juridique et Affaires Générales de la CCI de Corse aux heures d'ouverture de l'Etablissement.

La légalité du choix du cocontractant, de la délibération autorisant la conclusion du contrat et de la décision de le signer ne peuvent être contestées qu'à l'occasion du recours ainsi défini.

Date d'envoi au JOUE, le 09 avril 2022.

Date d'envoi du présent avis : le 09 avril 2022.

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTES CONJOINTES**PROJET DE REGULARISATION D'UN REPARTITEUR
D'EAU POTABLE ET DE TROIS CANALISATIONS,
COMMUNE DE PIETRASERENA****Projet poursuivi par le syndicat intercommunal de la Foata**

2ème insertion,

DUREE DES ENQUÊTES : du 13/04/2022 au 30/04/2022 inclus.

SIEGE DES ENQUÊTES ET LIEU DE DÉPÔT DES DOSSIERS : Mairie de Pietraserena.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :

Messieurs Antony HOTTIER, commissaire enquêteur, et Pierre-Paul NICAISE, commissaire enquêteur suppléant au titre de la formation initiale, recevront le public en mairie de Pietraserena selon les modalités suivantes :

* mercredi 13 avril 2022, de 14 h 00 à 17 h 00 ;

* mercredi 20 avril 2022, de 14 h 00 à 17 h 00 ;

* samedi 30 avril 2022, de 9 h 00 à 12 h 00.

Madame Caroline DE LUCIA a été désignée en tant que commissaire enquêteur suppléant.

Lors de ces permanences, le public pourra également formuler ses observations au commissaire enquêteur par téléphone [04 95 48 84 30].

Les observations relatives aux enquêtes pourront également lui être adressées par écrit, en mairie de Pietraserena, et par voie électronique.

[enquete-publique-3006@registre-dematerialise.fr],
au plus tard le samedi 30 avril 2022 à 12 h 00.

Ces dossiers pourront également être consultés sur un poste informatique en mairie, aux heures habituelles d'ouverture, à partir du site internet des services de l'Etat en Haute-Corse.

[www.haute-corse.gouv.fr/enquetes-publiques-expropriations-r395.html].Un registre dématérialisé sera également mis à la disposition du public sur le site : <https://www.registre-dematerialise.fr/3006>

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sur l'utilité publique du projet sera tenue à la disposition des personnes intéressées, en mairie de Pietraserena, ainsi qu'à la direction départementale des territoires (service juridique et coordination), dans les conditions prévues à l'article L.311-9 du code des relations entre le public et l'administration. Ces documents seront également mis en ligne sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Corse.

Toutes les informations relatives au projet pourront être obtenues auprès du président du syndicat intercommunal de la Foata, mairie de Tallone, 20270 TALLONE (téléphone : 06 14 68 47 47).

AVIS DE PUBLICITE

ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Mme Marie-Pierre BIANCHINI

Directrice par intérim - Avenue Paul Giacobbi

BP 618 - 20601 BASTIA

Tél : 04 95 30 95 30 - SIRET 33035573600019

Référence acheteur : 22/PI/003

L'avis implique l'établissement d'un accord-cadre.

Objet : PRESTATIONS DE CONSEILS JURIDIQUES, ASSISTANCE ET REPRESENTATION EN JUSTICE DE L'ODARC EN MATIERE DE DROIT PUBLIC (PROCEDURE JURIDICTIONNELLE OU AMIABLE).

Procédure : Procédure adaptée.

Forme de la procédure : Prestation divisée en lots : non

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

20% TECHNIQUE : Description des méthodes de travail proposées par le candidat pour répondre au besoin [modalités de prise en charge d'un dossier, traitement d'une demande en urgence, format des notes remises avec synthèse du problème juridique].

20% TECHNIQUE : Présentation du cabinet : ancienneté, nombre d'avocats et de dossiers traités dans le domaine du lot Composition de l'équipe dédiée à l'exécution des prestations : production de CV, expérience, identification d'une personne «réfèrent» affectée à l'ODARC.

60% Prix des prestations.

Remise des offres : 06/05/22 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 07/04/2022.

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.marches-publics.info>**votre contact : Albert TAPIERO****☎ 04 95 32 89 92 / 06 41 58 40 23****al-informateurcorse@orange.fr**

AVIS D'APPEL PUBLIC A CONCURRENCE**J12 AVIS DE CONCOURS APPEL D'OFFRE DIR25**

DÉPARTEMENT(S) DE PUBLICATION : 20A, 20B

AVIS DE CONCOURS**DIRECTIVE 2014/24/UE****SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR****I.1) NOM ET ADRESSES**

Commune de Zonza,
Mairie annexe, 20144, Sainte Lucie de Porto-Vecchio
Téléphone : [+33] 4 95 71 53 80,
Courriel : bdycke.dst@zonza.corsica,
Fax : [+33] 4 95 71 49 18,

Code NUTS : FRMO

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <http://www.zonza.fr>Adresse du profil acheteur : <http://zonza.e-marchespublics.com>**I.2) PROCÉDURE CONJOINTE****I.3) COMMUNICATION**

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet à l'adresse suivante : <http://zonza.e-marchespublics.com>
Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : au(x) point(s) de contact susmentionné(s) Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées :

par voie électronique à l'adresse : <http://zonza.e-marchespublics.com>**I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR**

Autre type : Etablissement public local

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques

SECTION II : OBJET**II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ**

II.1.1) Intitulé : Concours restreint de maîtrise d'oeuvre sur "esquisse+" portant sur la construction d'un parking public couvert à Zonza
Numéro de référence : AO 2022/03

II.1.2) Code CPV principal :

Descripteur principal : 71240000

Descripteur supplémentaire :

II.2) DESCRIPTION

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

Code CPV principal : 71240000

Descripteur supplémentaire :

II.2.4) Description des prestations :

se reporter au règlement de concours. Cout prévisionnel des travaux estimé à 4.797.000 euros HT.

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : Non

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE**III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION****III.1.10) Critères de sélection des participants :**

Capacités techniques et professionnelles, compétences et moyens du candidat, appréciés au regard :

- de la qualité et pertinence par rapport au projet des références fournies (non limitées dans le temps),
- de la composition de l'équipe et des CV fournis,
- des capacités financières.

III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ**III.2.1) Information relative à la profession**

La participation est réservée à une profession particulière : oui

Indiquer profession : Architecte inscrit à l'ordre des architectes

SECTION IV : PROCÉDURE**IV.1) DESCRIPTION**

IV.1.2) Type de concours Restreint

Nombre de participants envisagé : 3

IV.1.7) Noms des participants déjà sélectionnés :

IV.1.9) Critères d'évaluation des projets : se reporter au règlement de concours

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.2) Date limite de réception des projets ou des demandes de participation :

16 Mai 2022 à 16:00

IV.2.3) Date d'envoi des invitations à participer aux candidats sélectionnés :

Date : 20 Juin 2022

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans le projet ou la demande de participation :

français

IV.3) RÉCOMPENSES ET JURY

IV.3.1) Information sur les primes

Une ou des prime(s) sera/seront attribuée(s) Une prime sera attribuée : oui
Nombre et montant des primes à attribuer : 35.000 euros HT pour chacun des candidats admis à concourir, sous condition de remise des prestations attendues tel que décrit dans le règlement de concours

IV.3.2) Détail des paiements à verser à tous les participants :

se reporter au règlement de concours

IV.3.3) Contrats faisant suite au concours

Le(s) lauréat(s) du concours sera/seront attributaire(s) des marchés de services faisant suite au concours : oui

IV.3.4) Décision du jury

La décision du jury est contraignante pour le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : non

IV.3.5) Noms des membres du jury sélectionnés :

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

Modalités de remise des candidatures : Transmission électronique dans les conditions prévues au règlement de concours.

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia,
Villa Montepiano, 20407 Bastia,
Téléphone : [+33] 0 95 32 88 66,
Courriel : greffe.ta-bastia@juradm.fr
Fax : [+33] 4 95 32 38 55,

Adresse internet : <http://bastia.tribunal-administratif.fr/>

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :

VI.4.3) Introduction de recours :

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

Tribunal Administratif de Bastia,
Villa Montepiano, 20407 Bastia
Téléphone : [+33] 0 95 32 88 66,
Courriel : greffe.ta-bastia@juradm.fr
Fax : [+33] 4 95 32 38 55,

Adresse internet : <http://bastia.tribunal-administratif.fr/>

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 07 Avril 2022.

COMMUNE DE LAMA

Par délibération en date du 25 mars 2022, la commune de Lama a institué un droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones U et AU identifiées dans le PLU. Cette délibération est consultable en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le Maire, Attilius Ceccaldi.

DERNIÈRES MINUTES

**Conseil d'Architecture,
d'Urbanisme
et de l'Environnement
de Corse CAUE de Corse**

Association à But Non Lucratif
Régie Par la loi du 1er juillet 1901

Siège social : Immeuble L'Expo

Avenue de la Libération, 20600 Bastia

AVIS DE FUSION ABSORPTION

Aux termes du Conseil d'Administration en date du 23 mars 2022, Le CAUE de Corse a arrêté le projet de fusion absorption ci-après :

ABSORPTION PAR le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Corse.

Association régie par la loi sur l'architecture n° 77-2 complétée par le décret du 09/02/1978, portant approbation des statuts types des CAUE, modifié par le décret du 29/12/2017, déclarée en Préfecture de Haute-Corse le 25/02/2021 N° SIRET 902 100 01500012 et qui a fait l'objet d'une publication au JO en date du 02/03/2021, dont le siège social est : Immeuble L'Expo, Avenue de la Libération, 20600 Bastia, représenté par Monsieur Jean-Charles GIABICONI. DU Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Corse du Sud - CAUE-2A.

Associations ayant pour objet de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. Elles contribuent directement ou indi-

rectement à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction.

Les associations ont établi un projet de fusion par absorption du CAUE-2A par le CAUE de Corse.

Aux termes de ce projet, le patrimoine de l'association CAUE-2A sera transmis au CAUE de Corse :

L'actif et le passif du CAUE-2A qui sont transférés au CAUE de Corse, ont été évalués sur la base des comptes annuels clos le 31 décembre 2021 et s'élevaient à :

- Actif : 470.256,74 euros

- Passif : 112.547,49 euros

Faisant ressortir un actif net apporté de 357.709,25 euros.

La date prévue pour la réunion des organes délibérants devant statuer sur l'opération est le 25 mai 2022 pour le CAUE de Corse ainsi que pour le CAUE-2A. La fusion ne deviendra définitive qu'à compter de la date de la dernière des assemblées approuvant l'opération, et elle sera réputée avoir eu lieu au 1er janvier 2022.

Le Président du CAUE de Corse.

ACTIV'INFORMATIQUE

SARL au capital de 5000 €

Siège social : Neptune C

Rés. Plein Soleil

Rte des Sanguinaires, 20000 Ajaccio

477 771 323 RCS Greffe Ajaccio

LIQUIDATION DE LA SOCIÉTÉ

Aux termes du procès verbal des décisions extraordinaires des associés en date du 24 Mars 2022, il a été décidé :

- D'approuver les comptes définitifs de la liquidation,

- De donner quitus au liquidateur pour sa gestion et de le décharger de son mandat,

- De prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du 24 Mars 2022. Les comptes de liquidation seront déposés et la radiation sera effectuée auprès du Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 62

SNC CANALE

Société en Nom Collectif
Capital : 10.000 euros
Siège social : 20232 Oletta
RCS Bastia : 525 353 306

Aux termes d'un acte de cession de parts sociales en date du 23 Décembre 2020, reçu par Maître Antoine GRIMALDI, notaire à BASTIA, par la SA GESTION CORSE HOLDING, société anonyme à conseil d'administration au capital de 497364,91 euros, dont le siège est à OLETTA [20232], immatriculée au RCS de BASTIA, sous le n°334913118 au profit de la SAS GROUPE ZUCCARELLI, identifiée au SIREN sous le n°340515055, et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BASTIA, dont le siège social est à BORGIO [20290], lieu dit San Ornello, et de la SARL CZ MANAGEMENT, identifiée au SIREN sous le n°501821805, et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BASTIA, dont le siège social est à BORGIO [20290], lieu dit San Ornello.

Il a été de plus constaté les démissions de Monsieur Jacques Yves BONAVITA et Monsieur Henri ZUCCARELLI de leurs fonctions de co-gérants à compter de cette date, et de ce fait la nomination de Monsieur Charles Nicolas ZUCCARELLI, en tant que seul gérant de la SNC CANALE.

Les associés indéfiniment responsables de ladite société sont la SAS GROUPE ZUCCARELLI, et la SARL CZ MANAGEMENT, cessionnaires desdites parts sociales.

Pour Avis,
Le gérant.

N° 63

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex**

Par jugement en date du 12/04/2022, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de la Société :

Pianelli Balisoni Dominique [SASU]
3, Boulevard Général de Gaulle
20200 Bastia

Activité : Débit de boissons 4ème catégorie, crêperie, vente de sandwiches, salon de thé, petite restauration, snacking, vente de plats à emporter
RCS Bastia : B 825 234 289, 2017 B 63
Date de cessation des paiements : 31/12/2021

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
15, Boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA, Greffier.

N° 64

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce légale parue dans ICN du 18 mars 2022 - n°6917, concernant la liquidation de la SCI YOPAMI. Il fallait lire « immatriculée au RCS de Bastia sous le n° 822.299.350. ».

N° 65

ADDITIF

ADDITIF A L'ANNONCE PARUE DANS «L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE» n°6919 PARUE LE 01 AVRIL 2022 CONCERNANT LA SOCIETE AUX CAPRICES 2A 2B SARL AU CAPITAL DE 1500 EUROS DONT LE SIEGE SOCIAL EST SITUE AU 3, RUE ST FRANÇOIS - 20200 BASTIA, INSCRITE AU RCS DE BASTIA SOUS LE NUMERO 905 108 254 00012 :

Le lieu des oppositions est : GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AJACCIO - CS 20983 - Palais du Finosello - Avenue Maréchal Lyautey - 20700 AJACCIO CEDEX 9.



N° 66

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce légale parue dans ICN du 18 mars 2022 - n°6917, concernant la dissolution anticipée de la SCI YOPAMI. Il fallait lire « immatriculée au RCS de Bastia sous le n° 822.299.350. ».

N° 67

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date du 13 AVRIL 2022. Il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **ZENZIBAR**

Forme : SAS - Objet : L'achat et la vente de vêtements neufs à domicile et éventuellement leur livraison.

Siège social : Les Coteaux de Mezzavia, Pernicaggio, 20167 Sarrola-Carcopino
Capital : 500 EUROS. Divisés en 50 parts de 10,00 Euros chacune.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Présidence : Mme Salvadori ep Antonietti Krystal Marcelle demeurant les Coteaux de Mezzavia, Pernicaggio, 20167 Sarrola-Carcopino née le 8/12/1982 à Tolla [20117].

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 68

CORSICA SANTE 2A

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1.000 euros

Siège social : Route d'Ortale

Espace Latrium, 20620 Biguglia

885 306 258 RCS Bastia

Aux termes d'une décision unanime des associés en date du 08/04/2022, la collectivité des associés, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.

Pour avis, Le Président.

**LE SAVIEZ-VOUS ?**

**Avec actulégales.fr, vous
retrouvez toutes les
annonces légales
entreprises parues dans la
presse habilitée depuis le
1er janvier 2010**



Actulégales.fr, avec votre journal

Actulegales.fr

Le site officiel des annonces légales d'entreprises

Association de la presse pour la transparence économique (APTE) avec le concours d'

**Infolegale**
& marketing



**PISCINES,
SPAS,
SAUNAS,
ACCESSOIRES**



Votre rêve
accessible



06 30 69 05 29

www.corsepiscine.com

PRÉSIDENTIELLE

BULLETINS DE VOTE OU BILLETS D'HUMEUR... MASSACRANTE?



Plus de 26 % des inscrits se sont abstenus pour le premier tour de l'élection présidentielle,

soit 4 points de plus qu'en 2017, et c'est à la Corse que revient le record métropolitain

avec 37,29 % d'abstentionnistes. Et comme il y a cinq ans, la majorité des suffrages exprimés est allée

à Marine Le Pen, qui supplante à nouveau Emmanuel Macron, sans pour autant voir progresser

le nombre de ses électeurs. Votes de conviction? Ou expressions d'un mécontentement?

Soit qu'ils aient, pour certains, écouté les appels au boycott des urnes lancés par les mouvements indépendantistes, soit qu'ils aient décidé de ne pas se prêter à un jeu dont l'issue semblait connue d'avance, à savoir un nouveau duel entre Emmanuel Macron et Marine Le Pen, 90 629 électeurs insulaires ont refusé de prendre part à la consultation. Et, comme en 2017, au prononcé des résultats, la carte de l'île s'est retrouvée à arborer une dominante bleu marine, la candidate du RN arrivant à nouveau en tête sur la région. Toutefois, alors qu'entre les deux scrutins présidentiels, la Corse a gagné 9 376 inscrits supplémentaires, Marine Le Pen si elle a obtenu 28, 58 % des suffrages exprimés (contre 27,88 % en 2017), a perdu au passage 756 électeurs. Quant à Emmanuel Macron, arrivé cette fois en deuxième position (il était, en 2017, troisième derrière François Fillon),

son score, loin de progresser, s'est légèrement infléchi à la baisse: 18,11 % des votes exprimés contre 18,48 % au premier tour de 2017, et 1732 voix de moins en sa faveur. L'abstention a été un peu plus élevée en Haute-Corse (37,38 %) où, sur les 80 851 des 129 114 inscrits qui se rendus dans les bureaux de vote, 21 998 ont donné leur préférence à Marine Le Pen, la plaçant en tête avec 28,02 % des suffrages exprimés. La patronne du Rassemblement National confirmait ainsi sa première place par rapport à la précédente élection: en 2017, elle avait obtenu un score de 27,22 %. En nombre de voix, elle se retrouve toutefois avec 200 voix de moins qu'elle n'en avait obtenu cinq ans plus tôt. L'importance du vote en sa faveur ne constitue pas une première ni même une surprise dans le département, mais il semble indiquer un socle électoral bien ancré, du moins pour une élection

90 629 des électeurs insulaires ont refusé de prendre part à la consultation.

présidentielle, dans de nombreuses communes. Ainsi à Bastia, municipalité désormais dirigée par un maire nationaliste, la candidate RN frôle les 30 % ; à Corte, elle obtient 30,99 % ; à Calvi, 23,65 % ; à Borgo, 30,67 % ; à Furiani, 35,59 % ; à Lucciana, 38,40 % ; à L'Île-Rousse, 26,57 % ; à Ghisonaccia, 28,48 % ; à Patrimoine, 24,57 % et jusqu'à 39,99 % à Biguglia. Autant de communes où, par ailleurs, le vote pour l'autre candidat d'extrême-droite, Eric Zemmour, a pu dépasser aisément la barre des 10 % selon les localités : 12,01 % pour ne citer que Bastia alors que son résultat national est de 7,1 %. Le président sortant, Emmanuel Macron, arrivé deuxième avec 17,54 % des suffrages, était à 8225 voix d'écart. Si on compare les résultats à ceux de 2017, Emmanuel Macron a gagné une place mais il a, en même temps, perdu un peu plus de 1500 suffrages.

Si les trois gagnants du premier tour en Haute-Corse sont l'abstention, Marine Le Pen et Emmanuel Macron, l'analyse doit également être faite sur les autres candidats. Avec, en premier lieu, le score obtenu par Valérie Pécresse : la candidate Les Républicains, qui ne franchit pas la barre des 5 % au niveau national (4,8 %), s'écroule également en Haute-Corse à 7,07 % [alors que François Fillon y réalisait 25,44 % en 2017]. À l'exception de San Giulianu, dont le maire, François-Xavier Ceccoli, est le chef de file des Républicains du département, où elle a obtenu 28,52 %, ou encore de Monte, Ersa ou Ghisoni qui l'ont portée en tête, la droite traditionnelle n'a pas reconquis ses habituels bastions. Elle n'arrive qu'en seconde position, au « tocc'à tocca » derrière Marine Le Pen à Borgo (30 %, alors que François Fillon y avait fait « tombula » en 2017 avec plus de 55 %), et s'effondre totalement à 7,65 % à Calvi, dont le maire, Ange Santini était pourtant un de ses soutiens. Un résultat qui s'apparente à un camouflet pour une droite qu'on croyait jusqu'alors bien implantée sur le territoire insulaire.

Plus marqué dans le nord que dans le sud de l'île, ce qu'il faut bien appeler le phénomène Jean Lassalle. En 2017, le député des Pyrénées-Atlantiques avait déjà réalisé un de ses plus beaux scores dans l'île en obtenant 5,64 %. En 2022, il vient d'y obtenir 10,41 % et il est bien le seul à pouvoir se targuer d'y avoir engrangé près de 6700 voix supplémentaires entre les deux élections. Il arrive ainsi premier à Ogliastru à 31,82 %, loin devant Emmanuel Macron (22,73 %) et fait la course en tête dans les communes du Niolu (32,53 % à Calacuccia). En ce qui concerne Jean-Luc Mélenchon, arrivé quatrième en 2017, il gagne un rang mais perd près d'un millier d'électeurs sur le département.

À peine un peu moins abstentionniste, la Corse-du-Sud a vu Marine Le Pen se classer première, avec 29,22 % contre 27,88 % il y a cinq ans. Elle n'en perd pas moins 571 électeurs. Le coup est cela dit rude à Ajaccio, dont le maire, Laurent Marcangeli, qui a quitté Les Républicains voilà quelques années et qui avait apporté son soutien à la candidature du président sortant, n'a pas été suivi massivement par ses administrés : la candidate du RN obtient 30,57 % des suffrages exprimés et près de 12 points de plus qu'Emmanuel Macron. Le candidat-président, arrivé troisième sur la ville en 2017 avec 4378 voix, en a cette fois rassemblé 4174 tout en se classant deuxième. Déconvenue aussi, sans doute, pour Jean-Charles Orsucci, maire de Bonifacio, soutien inconditionnel d'Emmanuel

Macron qui, deuxième à 22,38 % des votes comptabilisés, est à plus de huit points derrière Marine Le Pen et ne gagne que 19 voix sur cinq ans. Jusqu'alors commune qu'on aurait été tenté de qualifier de « valeur-refuge » voire de « niche écologique » [il en faut bien une, dans ce territoire où le littoral est particulièrement propice à la promotion immobilière] pour la droite traditionnelle, Grosseto-Prugna où François Fillon s'était imposé en 2017 avec 38,90 %, soit 14,5 points de plus que Marine Le Pen, a finalement vu celle-ci prendre l'avantage sur Valérie Pécresse. La candidate LR ne sera parvenue à s'imposer, dans le département du sud, qu'à Guarguale où elle a obtenu 38,68 %, damant le pion de près de 21 points à Emmanuel Macron. Ville longtemps acquise à la gauche, et notamment au PC, Sartène n'échappe pas à la vague Le Pen et voit même Eric Zemmour remporter la troisième place, devant Jean-Luc Mélenchon et Fabien Roussel. Entre le premier tour de 2017 et celui de 2022, le candidat de la France Insoumise, arrivé cette fois troisième voit son score à peu près inchangé (13,84 % vs 13,56 %) ; il perd cela dit 672 voix lorsque Jean Lassalle en attire 3948 de plus, s'imposant dans trois communes de Corse-du-Sud [Serra-di-Scopamene, Zigliara, Foce] et arrivant deuxième à Zerubia [qui a plébiscité Jean-Luc Mélenchon à 36,59 %].

À l'échelle de la région, on note, pour ce premier tour, que les communes corses qui ont donné la préférence à Marine Le Pen, se trouvent dans les agglomérations urbaines, alors que nombreux sont les villages et notamment ceux de l'intérieur à avoir donné leurs voix à Jean Lassalle ou Jean Luc Mélenchon, voire Fabien Roussel qui a raflé la mise à Bilia, Isulaciu-di-Fiumorbu et Pianellu devant le candidat LFI, et s'est imposé à Olcani devant le RN.

Le résultat des urnes interroge au plus haut point observateurs politiques, élus et même la population, certains n'hésitant pas à parler de « schizophrénie » au regard des résultats des dernières échéances territoriales et des près de 70 % réalisés par la famille nationaliste il y a moins d'un an. La Corse se signalait alors par un taux de participation bien plus élevé que la moyenne nationale. Les choix exprimés, tout comme la forte abstention, dans une île où la politique déclenche souvent les passions, posent question. Il y a certes le contexte international et national qui a contribué à perturber une campagne déjà peu palpitante et vivement critiquée notamment par Jean Lassalle : guerre en Ukraine, épidémie de Covid-19, crises sociales. Et un contexte purement insulaire marqué par cinq ans de dialogue manqué entre la majorité régionale nationaliste et le gouvernement, l'assassinat en prison d'Yvan Colonna, les manifestations violentes qui en ont découlé et l'appel au boycott de l'élection par les indépendantistes. Il y a peut-être aussi, pour nombre d'électeurs, la conscience que, dans ce scrutin-là, leurs voix, déjà peu écoutées malgré des choix clairs et tranchés aux régionales ou aux législatives, ne pèseront rien, quoi qu'il arrive, et qu'à ce compte-là, en l'absence de prise en considération du vote blanc, autant rester chez soi ou ne se déplacer que pour envoyer un message très politiquement incorrect, du moins au premier tour. En 2017, l'appel au barrage contre l'extrême-droite avait été suivi, encore que de justesse, dans l'île. Reste à savoir si ce sera le cas cette fois encore. ■

Christophe Giudicelli/Elisabeth Milleliri

PASCAL TAGNATI & DELPHINE LEONI

SUR LA RAMPE



Photo Nicolas Bazard

Après une année de festivals, où il a été reçu de manière très favorable, récoltant d'entrée un prix à Rotterdam, le film de Pascal Tagnati passe la rampe et sort en salles le 20 avril.

Loin des grosses machines, dans un contexte post-Covid pas vraiment favorable aux exploitants, c'est le début d'une nouvelle aventure.

Et l'occasion de demander au réalisateur et à Delphine Leoni, la coproductrice, comment ils abordent le grand saut.

Propos recueillis par Auguste LEONZI

DE LANCEMENT

Vous avez évoqué il y a peu le film comme un enfant, dont la gestation et l'enfance protégée auront duré 5 ans, qui va se retrouver seul dans le monde.

Dans quelle mesure les craintes pour cet enfant et l'excitation de le voir mener sa vie s'équilibrent-elles ?

Pascal Tagnati: Aucune crainte: le film est prêt, c'est un grand garçon, prêt à recevoir plein d'amour et des déconvenues.

Delphine Leoni: Ça s'équilibre, justement. On est partagés entre excitation et appréhension. Le but ultime d'un film, même si on n'y pense pas forcément toujours quand on le tourne, c'est la rencontre avec le public. Cette rencontre est le moment le plus émouvant. Bien sûr, il y avait déjà eu des rencontres avec le public, mais un public de festival, cinéphile: pas « M. et M^{me} Tout le monde ». On le vit aussi avec tranquillité, une certaine forme de sérénité: le film est un objet pérenne, qui existera quoi qu'il puisse arriver, comme une mauvaise sortie. Il aura de toute manière une longue vie, et je suis certaine pour ma part qu'il a le potentiel pour devenir un film-culte. L'idéal serait qu'il cumule ce statut avec une bonne sortie.

Cinq ans ont passé entre le début de l'aventure et la sortie en salles. Avec ces Cinq ans de recul, certaines choses dans le film auraient-elles pu être différentes, même à la marge ?

PT: En réalité, on peut enlever une année Covid à ces cinq ans. En tout et pour tout, le temps effectif qu'on y a passé tourne autour de trois ans. Si je devais changer quelque chose, ce serait peut-être tourner une scène de plus, qui m'apparaissait accessoire pendant le tournage et qui aurait été finalement utile. Hormis cela, rien d'autre. On a fait tout ce qu'il fallait, répondu aux contraintes complexes de temps et de moyens, que ce soit pendant la préparation, le tournage et le montage. Sans trop réfléchir une fois qu'on était lancés, parce que ça nous aurait freinés. Cela dit, j'ai rencontré bien plus de difficultés à tourner d'autres films. *I Comete* a été plutôt simple de ce point de vue-là.

DL: Pas vraiment, non. Je n'ai pas une énorme expérience en production, un aspect ingrat du cinéma. *I Comete* fait partie de mon apprentissage, et je suis co-productrice. Le risque industriel, économique, c'est Helen Oliver et Martin Bertier, de 5 à 7 films, qui l'assument.

Au vu des réactions en festivals, et des contacts noués avec les distributeurs, quels sont d'ores et déjà les points sur lesquels vous vous estimez satisfaits ?

PT: Tout le monde est content, on a tous tiré dans le même sens, les échos en festival et les réactions dans la presse ont été très positives. Après ce super parcours, on peut lui souhaiter une bonne espérance de vie en salles.

DL: Outre l'accueil réservé au film et les articles élogieux, c'est l'enthousiasme d'Elisabeth Perlié, qui dirige New Story, la société distributrice du film, qui nous a appelés à Cannes pour dire qu'elle était ravie du film, qu'elle voulait le défendre, le distribuer. Ça a été une grande satisfaction de voir que d'autres que nous voulaient aussi porter le bébé. Idem pour les exploitants: la période post-Covid est difficile, elle tient même du casse-tête. Ils sont à la fois assaillis par les demandes de programmation de tous les films produits pendant ces deux ans et contraints de viser les résultats pour se tirer d'affaire. La programmation de films d'auteur en pâtit. Mais beaucoup d'exploitants sont aussi des militants du film art et essai. Quand j'ai contacté les exploitants corses, j'ai été très encouragée par leur soutien, ils ont été fabuleux, sans exagération. Même si un film corse, avec des acteurs corses, avec des dialogues pour partie en langue corse, reconnu par les festivals, a sans doute plus de facilités à être bien reçu.

À propos de distribution, combien de copies sont-elles prévues ?

DL: Environ 35, et dans les 15 jours à venir, qui seront décisifs, une soixantaine, voire 80 si le bouche à oreille fonctionne*, un facteur toujours important, surtout dans le circuit Art et essai, et qui détermine la durée de programmation. De ce point de vue-là, les festivals nous ont peut-être donné une amorce d'indication avec un public cinéphile, toujours curieux de propositions singulières et audacieuses.

Les réactions des avant-premières sont-elles différentes de celles des festivals, et si oui en quoi diffèrent-elles ?

PT: Ça reste un public « averti », les différences tiennent, comme en festival, à la région ou au pays où le film est projeté. Dans certains territoires les réactions seront « cinématographiques » et viseront l'objet, le film lui-même, ailleurs ce sont les questions de communauté qui susciteront l'intérêt...

**interview réalisée le 11 avril*

« Le film est prêt, c'est un grand garçon, prêt à recevoir plein d'amour et des déconvenues. ».

« Le but ultime d'un film, même si on n'y pense pas forcément toujours quand on le tourne, c'est la rencontre avec le public. ».



«Le film de Pascal touche le public: il sait parler aux gens, en particulier ceux de sa génération qui se reconnaissent dans le film et s'en approprient déjà les répliques.»

À propos de festivals, quelle a été la réaction ou la question la plus lunaire après une projection ?

PT: Le film est particulier, mais la curiosité a dominé dans les questions. La réaction la plus étrange? Je crois que c'était à Lama. Un monsieur qui avait l'air de pas avoir aimé le film -ce qui ne pose aucun problème en soi- semblait en colère, voire blessé. La scène où les enfants jettent des œufs semblait l'avoir contrarié.

DL: D'ailleurs une dame de la diaspora, qui n'avait rien de la festivalière, s'est mise en colère et lui a répondu, en défendant le film très vivement.

Ce qui m'a marquée aussi, c'est de voir comment le film de Pascal touche le public: il sait parler aux gens, en particulier ceux de sa génération qui se reconnaissent dans le film et s'en approprient déjà les répliques.

Sur un autre plan, avez-vous l'impression que la situation que vit la Corse depuis début mars aura une influence sur les entrées et l'accueil de la critique ?

PT: Ça aura une influence, c'est évident, mais laquelle? Le film sera forcément assez exposé, mais savoir quelles réactions il suscitera... Pour tout dire, je m'en serais bien passé. On va dire que ce sont les hasards du calendrier et qu'on fait avec.

DL: Ce n'est pas une bonne chose. En ce qui concerne la couverture presse, il y aura sans doute un regard ambivalent: entre curiosité pour le film, sur ce qui constitue la complexité de l'identité corse et tentatives de théorisation. On en a d'ailleurs eu un avant-goût avec *SoFilm*: l'interview de Pascal réalisée avant les manifestations allait déjà chercher du côté de la sociologie.

Delphine, vous êtes aussi réalisatrice et metteuse en scène... Est-ce ardu, quand on a soi-même un regard cinématographique, de se mettre totalement au service d'une autre vision ?

Non, pas du tout, surtout quand le réalisateur est très sûr de ce qu'il fait. En plus, ce que je fais n'est pas du Tagnati, et j'adore son univers en tant que spectatrice. Sur un plateau, je n'ai aucune interrogation quant à mon rôle ou ma place: j'aide à aller dans son sens. ■

I Comete de Pascal Tagnati

Scénario : Pascal Tagnati Images : Javier Ruiz Gómez Montage : Pascal Tagnati

Son : Amaury Arboun, Vincent Verdoux et Pierre Bompy Décors : Kalli Tormen

Assistant réalisateur : Thomas Bobrowski Production : 5 à 7 Films, Lotta Films

Producteurs : Martin Bertier, Helen Olive, Delphine Leoni

Distribution : New Story Ventes internationales : Best Friend Forever

Photo: Javier Ruiz Gómez

THÉÂTRE JEUNE PUBLIC

Maestro (s)

En conjuguant plusieurs genres (marionnettes, clowns, ombres, papiers pliés, manipulation d'objets, vidéo-projection), deux personnages, Papote et Gigote, mettent en scène la rencontre de deux garçons que tout oppose. À l'École des chefs d'orchestre, tout le monde admire et envie Ludwig Amadeus Van Moz'. Normal, tout lui réussit. Surdoué, premier de la classe, il a tout pour lui: la gloire, le succès, des copains, l'estime des professeurs et l'amour inconditionnel de sa maman. Rémi Saliéri, lui, porte comme un fardeau accablant le titre de cancre de l'école. Les camarades de classe, les enseignants, son père... tout le monde le rabaisse. Pourtant, il y a forcément quelque chose pour lequel il serait doué. Mais où? Mais quoi? Pas facile de se réaliser, de trouver sa voie lorsqu'on est tenu de se plier aux attentes d'un papa qui veut à tout prix voir son fils réussir dans la musique. En cherchant l'épanouissement dans leur art, Ludwig et Rémi vont apprendre à collaborer pour faire émerger le meilleur d'eux-mêmes, tandis que Papote et Gigote apprendront à raconter une histoire ensemble. Ce spectacle est la création de trois artistes: Marion Nguyen Thé [auteure/comédienne], amenait un texte; Marion Pillé [comédienne/créatrice lumières] trouvait l'occasion idéale de se lancer dans le théâtre d'ombres et Pierre Berneron [créateur décors] de travailler sur le papier plié. Ce conte burlesque et poétique, propice à la découverte de la musique classique (Mozart, Salieri, Beethoven) est également l'occasion d'aborder différents thèmes: l'orgueil et la vanité, l'amitié et l'altruisme, le talent et le don, la capacité et l'incapacité, les préjugés et la bienveillance, la compétition et le travail d'équipe... Et, par dessus tout, peut-être, cette question essentielle: dans la vie, doit-on faire des choses pour plaire aux autres? Ou parce qu'il nous plaît de les faire?

Le 16 avril 2022, 18h 30. Salle Cardiccia, Migliacciaru/Prunelli-di-Fium'Orbu. [04 95 56 26 67](tel:0495562667) & www.centreculturelanima.fr



CINÉMA

Planète Méditerranée

En juillet 2019, le photographe, biologiste et chef d'expéditions sous-marines Laurent Ballesta, en compagnie de trois autres «aquanautes», entamait la mission Gombessa V: 28 jours d'exploration, sans limite de temps, des profondeurs méditerranéennes, entre 60 et 120 mètres de fond, de Marseille à Monaco. Pour ce faire, ils ont séjourné dans une minuscule station (5 m²) qui présentait la même pression que les grandes profondeurs, spécialement conçue pour éviter les longs paliers de décompression, et qu'ils ne quittaient que via une tourelle-ascenseur les emmenant dans les fonds marins. C'est cette expédition hors du commun que retrace ce documentaire de Gil Kebaili, produit par Arte France et les Gens biens production, permettant au grand public de découvrir de vastes territoires jusqu'alors inexplorés et toujours inaccessibles au plongeur traditionnel, dans une zone crépusculaire où il y a moins de 1% de lumière du soleil. La projection est suivie d'une discussion en visioconférence avec Laurent Ballesta. Entrée libre. Réservations conseillées.

Le 16 avril 2022, 15h. Casa di e scienze, Bastia. [04 95 55 96 71](tel:0495559671) & www.bastia.corsica



MUSIQUE

Voce Ventu

Plus d'un quart de siècle d'existence, et seulement cinq albums (dont *Tessi Tessi*, fruit d'une collaboration avec l'artiste japonaise Mieko Miyazaki), mais qui tous, depuis *Rughju di vita* en 2005, ont fait date et tous ont accompagné l'histoire récente de cette île, dans ses joies comme ses peines. Le dernier en date, *A u ritmu di e sperenze*, sorti en juin 2021, confirme les espoirs comme les engagements du groupe, qui tout en chantant la Corse, n'a jamais oublié qu'elle s'inscrivait dans un plus vaste mouvement, une plus vaste histoire.

Les 21 et 22 avril 2022, 20h 30. Espace Diamant, Ajaccio. www.corsebillet.co



THÉÂTRE/STAND-UP

Zèbre

Un mètre quatre-vingt-onze en baskets... Et pourtant, ce n'est pas le genre à prendre ses contemporains de haut. Pas le genre, non plus, qu'on qualifierait de «grand gaillard». Il réserverait plutôt cette appellation à son «petit frère» qui lui, quoique culminant un tout petit peu moins haut, est taillé comme une armoire réfrigérante. Avec ses cheveux blonds mi-longs, séparés par une raie presque impeccable; ses lunettes rondes qui de toute évidence n'ont jamais dissuadé quiconque de lui coller un coup de poing (sauf si son petit frère est dans les parages); sa diction de garçon bien comme il faut qui semble parler depuis la pièce (ou la planète) d'à côté; Paul Mirabel est l'archétype du garçon «un peu bizarre» avec qui les filles adorent discuter vers 17 heures autour d'un thé, car il est si cool, posé, cultivé... mais qu'elles n'iraient pas retrouver à 23h en boîte devant une vodka-pomme. Bien sûr, il en rajoute dans ce rôle de grand dadais timide, gauche, qui fait montre d'une totale et (presque) désarmante lucidité sur le fait qu'il est en complet décalage avec les modèles masculins actuellement promus. Un drôle de zèbre, donc, qui «revendique le fait que ce ne soit pas forcément grave d'être différent» et qui livre avec une feinte candeur une «série d'observations des bizarreries du quotidien, des imperfections de la vie, pour en rire ensemble».

Le 21 avril 2022, 20h. U Palatinu, Ajaccio. [04 95 27 99 10](tel:0495279910) & www.palatinu.corsica

Le 22 avril 2022, 20h 30. Centre culturel Alb'Oru, Bastia. [04 95 47 47 00](tel:0495474700) & www.bastia.corsica



CARNETS DE BORD

LES DEUX FRANCE, LA SÉBILE ET ZIDANE

par Béatrice HOUCARD



Deux France se font face. Ce sont les mêmes qu'en 2017 mais leurs caractéristiques se sont affinées : la France d'Emmanuel Macron et celle de Marine Le Pen. Prenant le risque de caricaturer, on pourrait dire que c'est la France qui va bien face à une France qui se sent oubliée. Il suffit de mettre un pied dans un meeting de l'un puis de l'autre candidat pour comprendre : impossible de se tromper, l'ambiance n'est pas la même, ces deux France ne se ressemblent pas. Peut-être même ne se rencontrent-elles que de temps en temps, en allant au bureau de vote.

La France d'Emmanuel Macron est arrivée en tête dans 52 départements le 10 avril. Elle se retrouve massivement chez les retraités et ceux qu'on appelle les « CSP + », professions libérales, professions intellectuelles, cadres supérieurs. La France d'Emmanuel Macron a des diplômés, vit souvent dans les villes et profite de ce qu'Alain Juppé appela naguère « la mondialisation heureuse ». Le pays et le monde changent mais elle s'en accommode bien, d'autant qu'elle a généralement les moyens financiers : Emmanuel Macron a réalisé 48,98 % à Neuilly et 46,75 % dans le 16^e arrondissement de Paris, tout est dit ou presque. Cette droite-là n'avait pas besoin de Valérie Pécresse, Emmanuel Macron lui convenait très bien. La France d'Emmanuel Macron est fortement représentée dans les Hauts-de-Seine chers à Nicolas Sarkozy [37,11 % des voix], la Mayenne [36,4 %], la Vendée [35,64 %] et l'Ille-et-Vilaine [34,5 %], terres de droite...

La France de Marine Le Pen est plus jeune. Le gros de ses troupes se recrute chez les 35-59 ans. C'est aussi une France plus rurale. La candidate du Rassemblement national est arrivée en tête au premier tour de l'élection présidentielle dans 42 départements et dans 22 000 communes sur les 34 000 que compte le pays. Elle trouve ses points les plus forts dans la Meuse [39,3 %], le Pas-de-Calais [38,7 %], les Ardennes [37,54 %], la Moselle [35,1 %] et, plus au sud, les Pyrénées-Orientales [32,7 %] ou le Var [30,6 %]. Elle est en tête dans les deux départements de Corse avec près de 30 % des voix.

Cette France est composée majoritairement de catégories populaires, ouvriers, employés, travailleurs mal payés, chômeurs. C'est une France moins diplômée, vivant plus souvent en zone

rurale que dans les grandes villes, dans des communes où le médecin est à trente kilomètres, où il n'y a plus de pharmacie, plus de poste, pas de distributeur pour retirer de l'argent et pas de transport. Et où, donc, la voiture est indispensable.

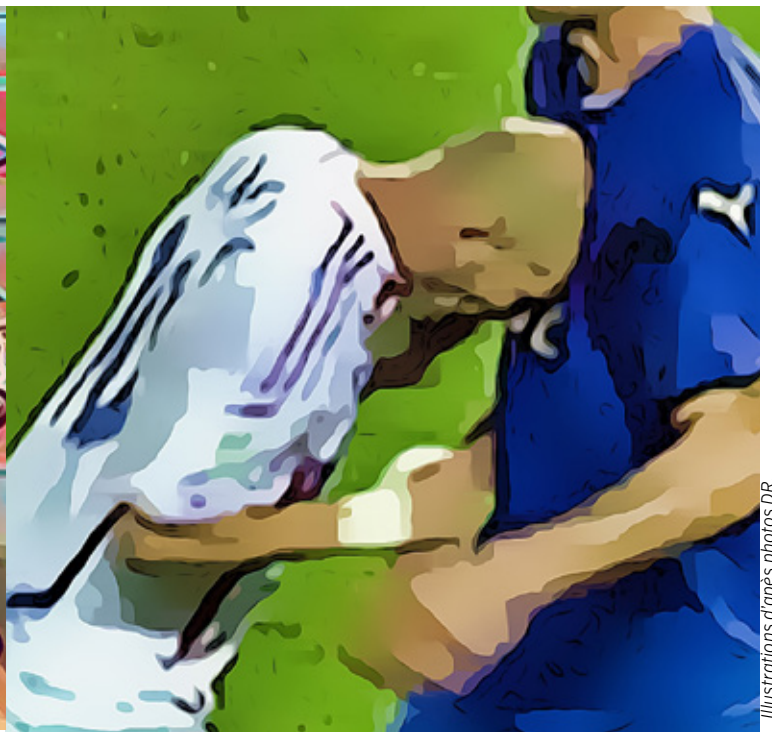
Après l'élection de 2017, une étude passionnante de l'IFOP dans toutes les communes de France avait montré que le niveau du vote Front National était indexé sur le nombre de commerces et de services publics dans les communes : moins il y avait de commerces et de services publics, plus le vote pour Marine Le Pen était élevé. Le fait de voter pour elle ne garantissait évidemment pas qu'on rouvre le bureau de poste ou la boulangerie, mais la protestation passait par là. Contre Paris, le pouvoir central, les « élites » ou présumées telles. On compte bien sûr beaucoup de « Gilets jaunes » dans le lot.

Entre ces deux France qui se retrouvent face à face pour le second tour, le 24 avril, il y a la France de Jean-Luc Mélenchon. C'est une France plus jeune. Les 18-34 ans ont majoritairement placé en tête (mais c'est une tranche d'âge où il y a énormément d'abstention) le leader de la France insoumise. Celui-ci est arrivé en tête dans l'Ariège [l'un des départements où on rechignait le plus à se faire vacciner contre le Covid-19], l'Essonne, le Val d'Oise et la Seine-Saint-Denis et il a dépassé les 50 % en Guyane, à la Guadeloupe et en Martinique. Il termine aussi premier dans plusieurs grandes villes : plus de 40 % à Lille et Montpellier, plus de 30 % à Toulouse, Marseille et Nantes.

Un seul exemple pour tenter d'illustrer tout cela : Marine Le Pen est arrivée en tête dans la région Grand Est sauf dans le Haut-Rhin et le Bas-Rhin, dominés par Emmanuel Macron, lui-même dépassé par Jean-Luc Mélenchon à Strasbourg, qui a élu en 2021 une maire écologiste...

« L'AUMÔNE, MON BON SEIGNEUR »

On hésite à parler des autres candidats. Les trois premiers ont trusté à eux seuls près de 73 % des voix. Les autres n'ont eu que des miettes. Aucun n'obtient un score entre 10 et 20 % et c'est inédit. Après un départ en fanfare, Éric Zemmour dépasse à peine 7 %. Il était nouveau, on le reverra sans doute. Yannick Jadot [4,63 %] n'a pas réussi à imposer un débat écologique



Illustrations d'après photos DR.

en partie préempté par Jean-Luc Mélenchon, dont c'était sûrement la dernière campagne présidentielle. Jean Lassalle recueille 3,13 % et c'est beaucoup. Nicolas Dupont-Aignan n'a pas plus décollé [2,06 %] que d'habitude. Le sympathique Fabien Roussel, communiste vantant bonheur, viande et vin rouge, est à 2,28 % et se consolera pour une seule raison: pour la première fois depuis 1969, le PC est arrivé devant le PS. Pauvre Anne Hidalgo! Même quand on ne l'aime guère, et Paris sait à quel point elle est douée pour se faire des ennemis, on avait presque pitié pour elle et ses 1,75 %. Là où il est, François Mitterrand a dû bien ricaner.

Où sont passés les deux grands partis dits «de gouvernement», le PS et Les Républicains, qui avaient dominé le paysage pendant cinquante ans? Avec ses 4,78 %, Valérie Pécresse faisait peine à voir dimanche soir. Mais quelle idée a-t-elle eue, dès le lundi matin, de faire une «déclaration» aux journalistes, non pour parler de politique mais pour tendre la sébile afin de récupérer sept millions d'euros, dont cinq empruntés à titre personnel? Il aurait dû être question du second tour, des inquiétantes fractures françaises, des deux France de Macron et Le Pen ou de l'avenir de son parti en pleine déroute, et elle venait nous parler gros sous. Yannick Jadot avait fait la même chose la veille au soir, mais plus dignement. Là, pour tout dire, on a eu un peu honte pour la politique.

«LE MONOPOLE DU CŒUR»

Il y aura donc, le 20 avril, un nouveau débat entre Emmanuel Macron et Marine Le Pen. On se souvient que le débat de 2017 avait été raté pour la candidate du Front national. Elle avait fait une faute en tentant d'énervier, mais en vain, Emmanuel Macron pour qu'il sorte de ses gonds et elle n'avait pas pu ou pas su changer de stratégie en cours de route. L'issue du débat ne changeait pourtant pas grand-chose: à aucun moment Marine Le Pen n'avait été en mesure de gagner l'élection. Cette fois, le résultat sera plus serré.

Le débat télévisé peut-il changer l'issue de l'élection? Si l'on reprend les débats qui ont eu lieu en 1974, 1981, 1988, 1995, 2007 et 2012 [2002 manque à la liste puisque Jacques Chirac n'avait pas voulu débattre avec Jean-Marie Le Pen], il est bien

difficile d'apporter une réponse définitive. On cite souvent le débat de 1974 entre François Mitterrand et Valéry Giscard d'Estaing. Celui-ci gagne l'élection avec seulement 425 000 voix d'avance. C'est peu et beaucoup ont pu penser que sa fameuse phrase, «vous n'avez pas le monopole du cœur», adressé au leader socialiste, avait fait pencher la balance en sa faveur. C'est possible, mais impossible à démontrer.

Quant aux autres débats, ils ont été plus ou moins intéressants mais jamais décisifs, les jeux étant déjà faits. En 1981 et 1988 en faveur de François Mitterrand [face à Giscard puis à Chirac]; en 1995 en faveur de Jacques Chirac [face à Lionel Jospin]; en 2007 en faveur de Nicolas Sarkozy [face à Ségolène Royal]; en 2012 en faveur de François Hollande face à Nicolas Sarkozy.

Le débat ne désigne pas le vainqueur et on n'a pas d'exemple probant qu'il ait fait perdre un candidat. En revanche, ce que les Français attendent ce soir-là - et c'est ce que Marine Le Pen n'avait pas compris il y a cinq ans- c'est de pouvoir jauger quel est celui ou celle qui est le plus capable d'être Président de la République. La présidentielle, c'est sans doute un programme. C'est surtout une incarnation personnelle.

Marine Le Pen a sûrement retenu la leçon de 2012 et Emmanuel Macron a un handicap: il y a cinq ans, il était tout neuf; cette fois, il doit défendre un bilan où, comme dans tout bilan, il y a du bon et du mauvais. Marine Le Pen maîtrise mieux ses sujets qu'en 2017 et adoptera une attitude plus présidentielle mais on a du mal à imaginer que le débat fasse la différence. Une petite anecdote toutefois: il y a quelques semaines, le président de l'Assemblée nationale, Richard Ferrand, discutait avec quelques journalistes. Se voyant gentiment reprocher par l'un deux de parler d'Emmanuel Macron comme s'il incarnait la perfection à lui tout seul, comme s'il était Zidane, Ferrand répondit du tac au tac: «Oui, c'est Zidane. Mais attention, avec Zidane on peut aussi avoir le coup de boule...» Sous-entendu: Emmanuel Macron peut s'énervier et dire une parole de travers. Dans un entretien au *Parisien* et de manière assez inattendue, le président de la République a d'ailleurs assuré qu'il était prêt pour «la castagne». Gare à Zidane, donc... ■



**agir
PLUS**

**CLIMATISATION
& CHAUFFAGE PERFORMANTS**

BÉNÉFICIEZ D'UNE PRIME ÉCONOMIES
D'ÉNERGIE DE **500€**

Faites une simulation de prime et demandez un
devis à une entreprise partenaire Agir Plus sur
corse.edf.fr/agirplus/